

*bulletin municipal - édition du 10 juillet 2019*



**Dossier : extinction des lampadaires**  
**Premier conseil municipal des enfants**

**L'actu des associations**

**École : les activités racontées par les enfants**

**rédaction commission de l'information**  
**publication de la Mairie**



6



3 édito : le mot du Maire

4 **Le mémo de Tout Aspach**  
4 horaires mairie, coordonnées

5 **Tout Aspach en bonne santé**  
5 pharmacies de garde  
5 numéros d'urgence

6 **Tout Aspach à la Mairie**  
6 comptes-rendus de séances  
11 décès  
12 conseil municipal des enfants

14 **Tout Aspach est informé**  
14 répertoire électoral  
15 référendum d'initiative partagée  
16 commission environnement et cadre de vie  
17 animation : spécial hirondelles  
18 nouveau sentier  
19 incivilités  
20 commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle  
24 aménagement du dépose-minute à l'école

27 **Tout Aspach fête**  
27 état civil, calendrier des fêtes

28 **Dossier : extinction de l'éclairage public**

32 **Tout Aspach se passionne**  
32 astronomie : la pomme de Newton

34 **Tout Aspach se détend**  
34 les règles du bon randonneur

35 **Tout Aspach s'associe**  
35 ASCLA  
36 Comité des Fêtes  
37 Donneurs de Sang  
38 FC Aspach - Tagolsheim, CASBA  
39 UNC

40 **Tout Aspach à l'école**  
40 articles CP/CE1, CM1/CM2  
41 classe ULIS  
42 sortie au parc du Petit Prince  
43 astronomie à l'école maternelle

44 **Tout Aspach en images**

5



16



28



40



32



35



photos de couverture

nouveau sentier, installation de l'hôtel à insectes  
médaillons : les pompiers à l'école, conseil municipal des enfants

Retrouvez le Tout Aspach entièrement en couleurs sur le site communal.

Chers concitoyens,

Une des préoccupations majeures du conseil municipal est de veiller à votre sécurité et à celle de nos enfants.

Nous y travaillons depuis de longs mois déjà. Aussi, nous vous proposerons très prochainement un nouveau dispositif dans la rue de Thann, afin d'inciter les automobilistes à respecter la vitesse autorisée. Bien entendu, nous savons que les conducteurs pressés ou irrespectueux ne tiendront jamais compte de tous ces aménagements, mais nous ne pouvons pas rester là à ne rien faire. Pour rappel, cette rue est toujours une route départementale et pour chaque proposition, nous devons obtenir l'accord des services du département.

Concernant les autres rues, nous pouvons agir bien plus rapidement car nous sommes seuls décideurs. Ainsi, nous avons fait tracer des trottoirs fictifs aux abords de l'école afin que les piétons puissent s'y rendre sereinement.

Très prochainement et à la demande du conseil municipal des enfants, du conseil d'école et de quelques riverains, nous aménagerons les accès à l'école et mettrons des restrictions de circulation en place dans la rue des Merles aux moments des entrées et sorties de classes. Les parents d'élèves et les habitants seront informés durant les mois de juillet et août de ces changements (voir aussi page 24). L'objectif est d'éviter les accidents et de sécuriser les abords de l'école.

Dans un autre domaine qui nous est tout aussi cher, depuis le 1er juin est entrée en vigueur l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin. Vous avez été nombreux à approuver cette démarche et à nous le faire savoir. Pour les plus sceptiques, vous trouverez dans ce numéro le dossier affiché en mairie lors des élections européennes et qui étaye notre décision. Nous sommes le premier village Sundgauvien à mettre en pratique ce que d'autres communes font depuis de nombreuses années. S'il devait exister un accroissement des risques, nous n'aurions pas entrepris cette expérience bien sûr, et je suis certain que d'autres communes suivront bientôt cette démarche responsable et citoyenne.

L'épisode de canicule que nous venons de traverser a été très pénible pour nombre d'entre nous, et je pense surtout aux plus vulnérables (personnes âgées, bébés, personnes malades...). Cet épisode a duré assez longtemps et chacun a dû chercher des solutions pour trouver un peu de fraîcheur. Dans ces périodes difficiles pour les organismes, malheureusement de plus en plus fréquentes, n'hésitez pas à prévenir les services de la mairie, si vous remarquez des personnes seules ou en difficulté.

Les fortes chaleurs impliquent également que la nuit nous dormons avec les fenêtres ouvertes. Il est nécessaire de respecter le sommeil de chacun. Aussi je compte sur la civilité des uns et des autres afin que le respect d'autrui soit une priorité. Trop de plaintes arrivent régulièrement en Mairie à ce propos, ce qui est regrettable.

Plus positivement, dans ces périodes de fortes chaleurs et si vous êtes en recherche de lieu ombragé, j'en profite pour vous proposer de découvrir les nouveaux sentiers créés récemment par la commune dans la forêt de la Litten. Ils sont frais, ombragés et vous permettront de vous promener dans un lieu ressourçant.

Aspach cherche encore à améliorer son cadre de vie.

Aussi, nous étudions actuellement la possibilité d'accueillir des cigognes dans notre village, oiseaux emblématiques de l'Alsace par excellence, en leur offrant un nid spécifique.

Pour ce faire, nous avons tenu compte des besoins de l'oiseau, des éventuels désagréments générés et de l'aspect financier, pour la mise en place de ce nid. D'ores et déjà les écoles s'associeront pleinement à cette démarche en garnissant la corbeille métallique et en assistant à sa mise en place.

Nous avons retenu deux emplacements et proposons aux riverains de nous donner leur avis à l'aide d'un questionnaire. Toutes les remarques seront les bienvenues.

Je terminerai en remerciant les enseignants, les parents d'élèves les assistantes maternelles et les membres des associations pour tout le travail effectué auprès de nos enfants durant cette année scolaire. Les enfants sont notre avenir et il est primordial que chacun leur insuffle de belles valeurs.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été et de bonnes vacances pour celles et ceux qui peuvent en profiter.

Fabien Schoenig

le mot du Maire



Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de transmettre vos coordonnées (numéro de téléphone portable, email, adresse postale) pour recevoir les alertes SMS ciblées ou d'autres infos. Utilisez le formulaire en ligne ou sur papier libre.

la commission info



place de l'Eglise  
68130 Aspach

## La Mairie

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 11h à 12h  
16h à 17h

Mardi 16h à 20h

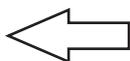
Jeudi 11h à 12h  
16h à 17h

### PERMANENCE DES ÉLUS

Mardi 19h à 20h  
Prendre rendez-vous par téléphone

### CONTACT

téléphone : 03 89 40 92 02  
messagerie électronique : [mairie.aspach@wanadoo.fr](mailto:mairie.aspach@wanadoo.fr)  
fax : 03 89 40 92 47



### SITE COMMUNAL

[parole-aspach.fr](http://parole-aspach.fr)

### PIÈCES D'IDENTITÉ

Tous les détails et prédemands sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)

## Autres infos

Horaires  
d'hiver

### DÉCHETTERIE D'ALTKIRCH

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars  
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 16h  
mercredi, samedi : de 9h à 16h

Horaires  
d'été

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre  
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 18h  
mercredi, samedi : de 9h à 18h

Les badges peuvent être retirés dans les bureaux de la Communauté de Communes au quartier Plessier d'Altkirch, bâtiment 3, en présentant un justificatif de domicile. Une caution de cinq euros sera demandée.

### TRANSPORT SOLIDAIRE

Pour demander un transport, appelez le 06 04 48 45 85.

### FERMETURE ESTIVALE

La mairie sera fermée la semaine du 12 au 16 août.

### RAPPEL

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie à ces horaires, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone pour convenir d'un créneau qui vous arrange.



2019	juillet	août	sept.	octobre	nov.
1	J	M	H	F	G
2	J	D	M	F	H
3	C	E	K	B	H
4	C	E	K	H	F
5	B	D	F	G	L
6	D	B	F	G	L
7	D	J	C	H	I
8	B	K	C	A	I
9	H	K	A	A	J
10	H	F	A	J	J
11	E	F	G	J	C
12	E	H	G	I	B
13	M	H	J	I	B
14	M	A	L	L	D
15	G	A	L	L	D
16	G	G	J	M	K
17	C	J	I	M	K
18	C	J	I	D	M
19	F	G	B	C	M
20	K	L	B	C	A
21	K	L	D	D	A
22	F	I	D	B	F
23	L	I	E	B	E
24	L	D	E	E	E
25	C	D	M	E	F
26	J	B	M	A	H
27	B	B	C	A	H
28	B	E	K	K	G
29	I	E	K	K	G
30	I	M	C	F	L
31	M	H		G	

## Pharmacies de garde

En semaine (du lundi au samedi), les gardes vont de 19h à 22h ; les dimanches ou les jours fériés, de 9h à 22 heures.

Au-delà de 22h et uniquement pour les ordonnances urgentes, appeler la gendarmerie (17) qui préviendra le pharmacien de votre arrivée.



retrouvez les pharmacies de garde sur [pharma68.fr/gardes.php](http://pharma68.fr/gardes.php)

## Médecin de garde

Appeler le SAMU (15) qui est en charge de prendre contact avec le médecin de garde.

sous réserve de changements de dernière minute

id	PHARMACIE	adresse	ville	téléphone
A	TURNANI	6 rue Jeanne d'Arc	ZILLISHEIM	03 89 06 19 77
B	DU SUNDGAU	5 place Xavier Jourdain	ALTKIRCH	03 89 40 90 08
C	MEUNIER	7 rue de Givet	ALTKIRCH	03 89 40 26 32
D	SAINT MORAND	1 rue Charles De Gaulle	ALTKIRCH	03 89 40 90 26
E	WEISENHORN	55 rue de Mulhouse	ILLFURTH	03 89 25 40 25
F	HIGY	42 rue de Belfort	DANNEMARIE	03 89 25 04 14
G	EICH	46 rue du Chemin de Fer	DURMENACH	03 89 25 81 12
H	VALLEE DE L'ILL	16 rue de Lattre de Tassigny	HIRSINGUE	03 89 40 50 11
I	DU CHÂTEAU	10 rue de la Première Armée	FERRETTE	03 89 40 40 57
J	RISTERUCCI	23 rue de Bâle	DANNEMARIE	03 89 25 09 10
K	DE LA LARGUE	6 rue du GMA	SEPPOIS-le-BAS	03 89 25 60 37
L	BITSCH	3 rue de Belfort	MONTREUX-VIEUX	03 89 25 24 65
M	DE LA PAIX	24 rue de la République	WALDIGHOFFEN	03 89 25 86 65

## Allô Urgences

Pompiers : 18  
 SAMU : 15  
 Gendarmerie : 17  
 Veolia : 0969 323 554  
 EDF (service dépannage, n°Azur) : 0810 333 068  
 Urgence Sécurité Gaz 24h/24 : 0800 47 33 33  
 Communauté de communes (par ex. pour des problèmes de lampadaires) : 03 89 08 36 20  
 Brigade Verte : 03 89 74 84 04  
 Allô Escroquerie : 0 811 020 217  
 Allô Service Public : 39 39  
 Allô enfance maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119  
 Samu Social - secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115  
 Centre anti-poison : 03 88 37 37 37  
 Violence conjugale : 39 39 (numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les dimanches et jours fériés).



## Comptes-rendus des séances du conseil municipal

### SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2019

Le conseil municipal, convoqué le 21 février 2019, s'est réuni en séance ordinaire en date du 26 février 2019 à 20h00 dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Françoise MAY et Céline STEVANOVIC, adjoints, Angélique LIDY, Joël KLEIBER, Serge STIMPFLING, Florence LAVAUT, Arnaud STOESSEL, Régine BADELET, Régis BRAND et Carlos RODRIGUEZ conseillers municipaux.  
Absents excusés : Roland RICH, Isabelle REICHLIN, Frédéric SCHINDLER et Joël KLEIBER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation des deux derniers PV
3. Motion hôpital ALTKIRCH
4. Délégué au SIASA
5. Rythmes scolaires
6. Photocopieur mairie
7. Réfrigérateur salle polyvalente
8. Travaux de voirie
9. Travaux ONF
10. Compte-rendu des commissions communales
11. Compte-rendu des commissions intercommunales
12. Divers

#### 1. Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVAUT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée de Karen LAMBOLEZ, secrétaire de mairie.

#### 2. Approbation du dernier PV

Les procès-verbaux des séances des 14 et 20 décembre 2018 n'appelant aucune observation, ils sont approuvés par l'ensemble des conseillers.

#### 3. Motion hôpital ALTKIRCH

**MOTION CONTRE LA FERMETURE DES URGENCES ET DE LA MATERNITE DE L'HOPITAL SAINT MORAND D'ALTKIRCH**

Monsieur le Maire rappelle le projet de fermeture qui menace la maternité de l'Hôpital Saint Morand d'Altkirch ainsi que la disparition annoncée du service d'urgences de l'établissement. Afin de préserver ces services sur notre territoire :

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte la motion suivante :

Nous, élus de la commune d'Aspach, particulièrement attachés au maintien des services publics sur notre territoire, demandons à l'Agence Régionale de Santé de surseoir à ces

décisions.

Nous réaffirmons notre attachement au maintien de soins de proximité et de qualité pour toutes les femmes, tous les hommes et les enfants de notre territoire, à la préservation du caractère inconditionnel de l'accès aux soins pour tous et enfin à l'égalité d'accès au service public.

Diriger les malades et les femmes enceintes vers les grands centres hospitaliers mulhousiens, d'ores et déjà surchargés, mettrait en péril ces droits fondamentaux et accentuerait encore la désertification médicale de nos territoires ruraux.

#### 4. Délégué au SIASA

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la démission de Madame Frédérique EBY, il faut nommer un nouveau délégué suppléant à Madame Isabelle REICHLIN au sein du SIASA.

Après délibération, Monsieur Dominique STOESSEL est désigné à l'unanimité.

#### 5. Rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le décret PEILLON cadrerait la semaine scolaire en 9 demi-journées. Les communes optant pour la semaine de 4 jours le faisaient par dérogation.

Il convient de décider si la commune d'ASPACH continue ainsi par mesure dérogatoire.

Après délibération, les conseillers à l'unanimité décident de maintenir la semaine de 4 jours avec les horaires mis en place.

#### 6. Photocopieur mairie

Dominique STOESSEL informe les conseillers que le contrat du copieur de la mairie arrive à échéance.

Il présente aux conseillers deux devis pour la location d'un photocopieur permettant de faire de la gestion électronique de documents (GED) et répondant aux normes du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Après délibération, les conseillers décident de recourir à la location d'un nouveau photocopieur.

#### 7. Réfrigérateur salle polyvalente

Monsieur le Maire informe les conseillers que le réfrigérateur de la salle polyvalente est hors service. Deux devis sont présentés : le 1er pour le remplacement d'un frigo identique (2 portes), le 2è pour l'installation de 2 réfrigérateurs 1 porte.

Après discussion avec les utilisateurs de la salle polyvalente, il est décidé d'acheter un frigo 2 portes.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide d'inscrire au BP 2019 la somme de 4 400.-€.

## 8. Travaux de voirie

Monsieur le Maire présente aux conseillers un devis pour le remplacement du caniveau Rue de la Croix-Rouge. Après délibération, ils acceptent à l'unanimité ce devis de 4732,02€ et autorisent le Maire à le signer. Cette somme sera inscrite au PB 2019.

Madame Céline STEVANOVIC présente le projet de sécurisation de l'entrée du village côté Spechbach sur la RD 466. Après accord de l'Unité Routière, un ilot provisoire sera posé courant mars pour 10k€ pour tests divers (ilot provisoire). Il est repositionnable. Tracés définis avec l'Unité Routière selon plan précis.

Le panneau d'entrée d'Aspach sera reculé de 37m vers la Steiga.

Un rendez-vous est programmé le 13 mars prochain avec le département et la société IVR pour l'étude de sécurité de la Route de Thann dans la traversée du village.

Il est proposé d'installer de petits trottoirs fictifs vers les écoles Rue du Réservoir et fin de la Rue de l'Espérance. La question de savoir s'il faudrait mettre en place un sens unique devant les écoles au moment des entrées et sorties des classes est posée. Ce point reste à étudier.

Un devis pour un passage piéton 3D est en cours. Attente d'information de l'Unité Routière.

Les rambardes de sécurité Rue de l'Espérance et Rue des Carrières ont été installées.

Rue des Pinsons : un revêtement bicouche sera posé quand les travaux de construction de la nouvelle maison seront terminés.

Un devis est en cours pour la Rue des Potiers, afin de dévier l'eau de ruissellement.

## 9. Travaux ONF

Le programme d'action de l'ONF pour l'année est présenté aux conseillers.

Il est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

## 10. Compte-rendu des commissions communales

*Commission environnement, cadre de vie et santé publique :* Françoise MAY donne les informations suivantes :

- La réfection de la statue et du calvaire est terminée.
- Le tilleul Rue du Réservoir et le saule du stade ont été élagués ; le bois a été cédé à un riverain et le reste broyé en copeaux pour les parterres végétalisés de la commune.
- Le 5 mars prochain la commission environnement se réunira à la mairie.
- Le troc plants aura lieu le samedi 30 mars de 9h00 à 12h00, durant la semaine de l'Alternative aux pesticides. Qui est disponible ? Qui a du matériel à mettre à disposition ?
- Un hôtel à insectes sera installé à l'entrée du village côté Spechbach.

Elle informe les conseillers qu'elle est allée voir les fascines plantées à Walheim – coût : environ 70€/m hors subvention (80%).

*Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle :* Céline STEVANOVIC donne les informations suivantes :

- 22 mars prochain : conseil d'école.
- Organisation du conseil municipal des enfants avec différentes thématiques en cours.
- Des devis sont en cours pour remplacer le chauffage de l'école et de la salle polyvalente : la solution du gaz a été étudiée, c'est a priori la moins onéreuse ; d'autres solutions alter-

natives pourraient être questionnées dans le cadre du Plan Climat. Il faudra penser à la construction d'une chaufferie et éventuellement à un local de stockage.

- Divers travaux de peinture ont été effectués par les ouvriers communaux dans la classe ULIS
- Le sol a été refait dans le local de la maison des associations.
- Un affichage directionnel a été mis en place par Orange Bleu : les associations pourront l'utiliser pour indiquer leurs manifestations. Un courrier va leur être envoyé.
- Une étude pour la mise aux normes incendie et formations est en cours avec un nouveau prestataire.
- N'étant plus de la compétence de la Communauté de Communes Sundgau, il faudra faire réaliser le contrôle de l'aire de jeux et du stabilisé.

*Commission de l'information :* Dominique STOESSEL informe les conseillers que le prochain bulletin municipal paraîtra mi-mars.

## 11. Compte-rendu des commissions intercommunales

- Le Plan Climat (PCAET) va être lancé. Les élus sont conviés à une formation jeudi 28 février sur les enjeux et les résultats du diagnostic du territoire de la CCS. Elle sera suivie d'un séminaire le 27 avril pour élaborer le programme d'actions. D'ores et déjà la question de la coupure de l'éclairage public une partie de la nuit intéresse d'autres élus. Une phase expérimentale est à l'étude à Aspach (en attente de l'harmonisation des systèmes d'éclairage).
- Le 21 février le Département a réuni les élus de la CCS pour les informations des nouvelles modalités de la Politique de Développement Territorial et le Plan Patrimoine 68 : les projets soumis avant le 30 avril doivent être votés auparavant au budget communal et les travaux commencés dans l'année.
- La CCS a tenu conseil le 21 février et a entre autres arrêté le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dont relève Aspach pour les deux prochaines années.

## 12. Divers

- Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.
- Arrivée de la fibre : l'entreprise Rosace invite la population à une réunion le 12 mars pour comprendre comment ça va se passer et choisir son prestataire. Un imprimé va être distribué.
- Le département demande la rétrocession des chemins le long de la déviation et de la route qui traverse la commune : celle-ci demande en échange la réfection préalable des enrobés dès que les travaux pour l'eau seront achevés. La commune de Heidwiller propose de signer une convention pour que l'entretien de la Steiga soit réalisé par Aspach.
- Benne à déchets verts : elle sera doublée et placée dans le virage de la Steiga, accessible aux différentes communes riveraines. Après ce déplacement la rue de la Forêt pourra être refaite.
- Ordures ménagères : les foyers qui ont des poubelles trop grandes et ont montré qu'elles les sous-utilisent largement (rares levées) pourront échanger contre des volumes plus adaptés et adapter la tarification à leurs besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h20

## SÉANCE DU 2 AVRIL 2019

Le conseil municipal, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire en date du 02 avril 2019 à 20h00 dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESEL et Françoise MAY, adjoints, Angélique LIDY, Serge STIMPLING, Florence LAVAUT, Arnaud STOESEL, Régine BA-DELET, Régis BRAND, Carlos RODRIGUEZ et Roland RICH, conseillers municipaux.

Absents excusés : Frédéric SCHINDLER, Isabelle REICHLIN qui donne procuration à Roland RICH et Céline STEVANO-VIC qui donne procuration à Françoise MAY.

Absent : Joël KLEIBER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. CA 2018
4. Compte de gestion 2018
5. BP 2019
6. Approbation du schéma de mutualisation
7. Convention transfert d'entretien avec la commune de Heidwiller

8. Compte-rendu des commissions communales
9. Compte-rendu des commissions intercommunales
10. Divers

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVAUT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée de Karen LAMBOLEZ, secrétaire de mairie.

### 2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2019 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

### 3. CA 2018

Le Maire présente aux conseillers le résultat de l'exercice 2018.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investis. en 2018	Dépenses 2018	Recettes 2018	RESULTAT 2018	Résultat à la clôture de l'exercice 2018
FONCTIONNEMENT	413 437,87		668 073,21	696 538,46	28 465,25	441 903,12
INVESTISSEMENT	51 739,12		165 029,99	119 185,58	-45 844,41	5 894,71
TOTAL	465 176,99		833 103,20	815 724,04	-17 379,16	447 797,83

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après délibération, le compte administratif 2018 est approuvé avec 11 voix pour et 2 abstentions.

En ce qui concerne les reports, ces derniers sont approuvés de la manière suivante :

Dépenses :

- 15 000.-€ au compte 2031 – frais d'études
  - 1 000.-€ au compte 2111 – terrain
  - 1 000.-€ au compte 2117 - forêt
  - 2 000.-€ au compte 2182 – matériel de transport
  - 7 000.-€ au compte 2183 – matériel informatique
  - 27 000.-€ au compte 2188 – autres immo corpo
  - 16 500.-€ au compte 2313 – constructions
  - 4 000.- € au compte 2315 – immos en cours – install techn.
- Total : 73 500.-€

### 4. Compte de gestion 2018

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

5. BP 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2019 étudié en commission des finances le 26 mars dernier.

Après délibération, le budget primitif 2019 est approuvé avec 11 voix pour et une abstention :

	<i>REPORTS de 2018</i>	<i>Nouveaux crédits</i>	<i>VOTE DU C.M.</i>
<b>Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>1 134 304,12</b>	<b>1 134 304,12</b>
<b>Recettes</b>		<b>1 134 304,12</b>	<b>1 134 304,12</b>
<b>Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>73 500,00</b>	<b>329 792,00</b>	<b>403 292,00</b>
<b>Recettes</b>		<b>403 292,00</b>	<b>403 292,00</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>73 500,00</b>	<b>1 464 096,12</b>	<b>1 537 596,12</b>
<b>Recettes</b>		<b>1 537 596,12</b>	<b>1 537 596,12</b>

Vote du taux des taxes

L'unanimité des conseillers décide de maintenir le taux des taxes :

<b>LIBELLES</b>	<b>Bases prévisionnelles</b>	<b>TAUX</b>	<b>Produit résultant</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	1 334 000,00	<b>16,36 %</b>	218 242,40
<b>Taxe fonc/prop.bâtie</b>	1 008 000,00	<b>11,48 %</b>	115 718,40
<b>Taxe fonc/pr.non bat</b>	18 000,00	<b>75,53 %</b>	13 595,40
<b>TOTAL</b>			<b>347 556,20</b>

Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de  
441 903,12 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

73 500 € au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé ;

368 403,12 € au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

6. Approbation du schéma de mutualisation

Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

7. Convention transfert d'entretien avec la commune de Heidwiller

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une discussion au sujet du déplacement de la benne à déchets verts entre ASPACH et HEIDWILLER est en cours avec la Communauté de Communes Sundgau.

L'endroit préconisé se trouve en bordure de la RD 466. Se pose alors la question de l'entretien de la portion de cette route, du rond-point de HEIDWILLER, à l'entrée d'ASPACH. En effet, le Conseil Départemental ne procèdera plus à son

entretien du fait de la déviation.

Cette voirie se trouve sur le ban de HEIDWILLER, et sera transférée dans son domaine public par le Conseil Départemental.

La commune de HEIDWILLER propose à la commune d'ASPACH de signer une convention de transfert de l'entretien de la portion de route ex RD 466 située sur son ban communal.

Différents points demandent à être éclaircis :

Article 2 : fauchage de l'accotement : sur quelle distance ?

Article 4 : compléter selon besoin pour le fauchage et le balayage – pour le déneigement voir avec l'entreprise FRICK

Article 7 : préciser une durée.

Comme la benne à déchets verts est intercommunale et que les habitants des communes alentours peuvent y accéder, il est demandé si cette portion de route ne pourrait pas être déclarée d'intérêt communautaire et donc entretenue par la Communauté de Communes Sundgau, ou alors si la commune de HEIDWILLER l'entreprendrait jusqu'au virage, et la commune d'ASPACH après.

Monsieur le Maire prendra contact avec le Maire de HEIDWILLER et la Communauté de Communes Sundgau afin d'évoquer ces points.

Les conseillers insistent sur le fait de récupérer le cas échéant une voirie en bon état, avec réparation de la glissière, et travaux pour dévier l'eau du bon côté de la chaussée.

Avec 2 voix contre et 1 abstention, les conseillers autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention, à la condition que les modifications soient prises en compte.

## 8. Comptes-rendus des commissions communales

Commission environnement, cadre de vie et santé publique :  
Françoise MAY donne les informations suivantes :

Les panneaux pour le nouveau sentier de la Litten sont en cours d'impression, un devis pour le fléchage a été demandé à ORANGE BLEU. Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental. Cela ne rentre pas dans le cadre du GERPLAN car le sentier se trouve en forêt et non en périphérie.

Le panneau pour le tilleul Rue du Réservoir a été commandé.

Des bancs ont été mis en place à la Litten, vers le petit pont et au jardin des libellules.

Les travaux au cimetière ont commencé, décaissement, pose de géotextile et gravillons (en propre régie).

Le projet d'implantation d'arbres d'ornement à l'entrée d'Aspach côté Spechbach est en cours.

L'hôtel à insectes devrait être installé sur la dalle devant le panneau d'entrée du village – à voir selon les remarques de l'Unité Routière.

Contact a été pris avec Monsieur LAZOU du Label Villes et Villages étoilés pour l'extinction de l'éclairage public la nuit.

La benne à verre vers la MDA a été remplacée par une neuve ; celle vers la Rue de l'Espérance est en dévers et de ce fait fuit, mais seuls les caoutchoucs seront remplacés.

Un contact a été pris avec l'agence de l'eau pour une subvention concernant le projet des haies et fascines – le projet doit être global et doit concerner tout le bassin versant. Subvention maximale de 80% selon les essences choisies, et l'intention doit être préventive.

La commune s'est à nouveau vue décerner le label 3 libellules lors de la cérémonie qui a eu lieu à Echau le 21 mars dernier.

Le troc plants a eu lieu samedi, le bilan n'est pas très satisfaisant, il n'y avait pas d'enfants. Faut-il revoir l'horaire, la date ?

L'hôtel à insectes a été réalisé mais 11 alvéoles sont encore vides. Il faut du matériel (branches, bambous, etc...). Le club des aînés et le périscolaire ont été contactés pour voir s'ils sont intéressés pour participer au remplissage.

Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle :  
Céline STEVANOVIC étant absente, Françoise MAY s'en fait la porte-parole et donne les informations suivantes :

Compte-rendu de la réunion de la Commission qui s'est réunie le 19 mars dernier :

- Sport et loisirs : un devis est en cours pour le contrôle régulier et obligatoire par un organisme spécialisé des espaces de jeux (aire de jeux et stabilisé) - à suivre.

- Vie Associative : un nouveau réfrigérateur a été livré à la Salle Polyvalente.

- Mise en place de registres de sécurité règlementaire dans tous les ERP et à l'atelier et validation de la commande avec un nouveau prestataire pour tous les contrôles règlementaires relatifs à la protection incendie.

- Vie Scolaire : préparation du Conseil de l'école du 22 mars, à savoir :

- point sur les différentes demandes de sécurisation par marquage et panneaux aux abords de l'école et des arrêts de bus : devis à réaliser - étude à poursuivre selon faisabilité et budget 2019

-préparation du 1er Conseil Municipal des Enfants prévu en Mairie le 3 mai 2019 de 16h30 à 17h30 en Mairie. Phase expérimentale avec les délégués de classe élus sur 3 thèmes (sécurisation du village, cadre de vie du village, vie au village). Nous attendons les idées des enfants qui seront présentées en CM.

- un devis est en cours pour le remplacement du chauffage à l'école élémentaire.

- demandes de l'école - à valider au budget (PC, et vidéo-projecteur).

Autres points :

- Nous sommes dans l'attente du retour concernant la subvention pour la vitrophanie et l'alarme auprès de la préfecture.

- Le dossier de régularisation des travaux d'accessibilité et PMR à la Salle Polyvalente est en cours.

- Le conseil de l'école a eu lieu le 22 mars dernier : avec Angélique LIDY.

- La Brigade Verte est passée à l'école afin de faire un rappel de conduite, de circulation et de civilité aux enfants et aux parents. Cette action sera rééditée, elle a permis un dialogue sur la sécurité routière.

- La kermesse de juin est en préparation.

- Au sujet de la sécurisation de l'accès aux écoles et ERP : des devis sont en cours pour des trottoirs fictifs rue de l'Espérance et du Réservoir.

- Près du « faux rond-point » de l'école, plusieurs solutions sont à l'étude. Le résultat sera présenté lors du prochain conseil municipal.

- Des devis pour de nouveaux panneaux de signalisation ont été établis.

- L'îlot est en cours de pose à l'entrée du village côté Spechbach.

- Une réflexion quant à la protection spécifique sur 2 passages piétons Route de Thann, à proximité des arrêts de bus est en cours en attente d'informations sur la rétrocession de

la voirie et travaux de réfection.

- MDA : des enfants ont été repérés sur le toit par les voisins - mise en place d'un panneau d'interdiction d'accès et de danger.

- La cérémonie du 8 mai prochain est en préparation.

- Prévoir l'inauguration de la MDA avec les beaux jours ?

- Un point avec notre prestataire de nettoyage AMS sur un dysfonctionnement régulier à l'école maternelle a été fait - le nouvel interlocuteur a été rencontré en Mairie pour une mise au point. Dossier à suivre, mais la prestation ne donne pas satisfaction cette année.

Commission technique : Dominique STOESEL donne les informations suivantes :

Des devis pour le remplacement du chauffage à l'école élémentaire sont en cours (1 est arrivé, 2 en attente).

Un devis est en cours pour un vidéoprojecteur interactif à l'école ainsi qu'un nouveau PC portable

## 9. Compte-rendu des commissions intercommunales

Le plan climat doit être validé par la Communauté de Communes Sundgau, il doit proposer des actions faisables et réalisables, dont le but est l'amélioration climatique. Un séminaire est organisé le 27 avril prochain, différents ateliers seront proposés.

Les budgets de la Communauté de Communes Sundgau seront mis au vote jeudi prochain. La CCS a récupéré tous les budgets de l'eau sauf celui de la commune de HEIDWILLER

car il est géré par le SIAEP HEIMSBRUNN et environs. Le prix de l'eau risque de bouger dans certaines collectivités.

## 10. Divers

• Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

• Eclairage public : dans la perspective d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, une étude technique est en cours sur la faisabilité. La moitié des armoires électriques fonctionnent avec des capteurs, l'autre moitié avec une horloge astronomique. Un premier devis de PONTIGGIA a été établi pour mettre tous les réseaux en horloge astronomique et remplacer les ampoules par des leds. A voir en commission technique. Il faut voir également si les compétences en électricité de notre ouvrier communal permettent de faire les travaux en propre régie. Une lettre intermédiaire avertira les habitants.

• Il est proposé de faire passer une annonce dans la lettre intermédiaire pour le recrutement d'un(e) aide pour suppléer l'ouvrier communal pendant les congés d'été de son collègue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h55.

---

## Décès

18 mars 2019 Richard FREYBURGER



Toutes nos condoléances à la famille en deuil.



## CONSEIL MUNICIPAL des ENFANTS (CME) – ASPACH – 2019 (phase expérimentale)

Le Conseil Municipal des Enfants d'ASPACH est pour 2019 composé des délégués élus de toutes les classes de l'école ALBERT FALCO.

En cas d'empêchement, chaque délégué devra prévenir la Mairie, pour se faire représenter par son suppléant.

Chaque membre du Conseil Municipal des Enfants s'engage à participer activement aux réunions.

Il est prévu 2 rencontres dans l'année scolaire, dans la mesure du possible.

Le Conseil Municipal des Enfants est un espace de paroles pour l'identification des besoins et souhaits des Enfants.

Il leur permet :

- de participer à la vie de la commune en leur donnant la possibilité d'agir pour préparer, proposer et réaliser des projets concrets
- de comprendre et de découvrir le fonctionnement des institutions municipales, départementales, nationales et ainsi faciliter le choix de leurs interlocuteurs pour l'adoption de leurs projets
- de les accompagner dans leur rôle de futurs citoyens.

Le Conseil Municipal des Enfants d'ASPACH s'interdit toute prise de position politique, syndicale, religieuse ou communautariste. Il respecte les opinions de tous ses participants et veille à instaurer un climat de tolérance et de respect dans le cadre de son fonctionnement. Il veille à préserver le caractère non partisan de ses débats.

Chaque membre du Conseil Municipal des Enfants s'engage à être respectueux de ses interlocuteurs, à rester poli même en cas de désaccord majeur, à ne pas porter de jugement de valeur, à écouter le point de vue de l'autre.

Les décisions seront prises par vote à la majorité.

Le Conseil Municipal des Enfants transmet au Conseil Municipal des propositions concernant l'aménagement du territoire ou la vie locale d'ASPACH.

Ces propositions seront à leur tour mises au vote en CM votées en Conseil Municipal d'ASPACH pour application définitive.

La demande de prise de parole se fera par main levée.

Les thèmes abordés seront autour de 3 points :

- sécurisation de notre village
- protection de notre cadre de vie
- vie du village

La Mairie d'ASPACH.

Le 10/03/2019



remise de la cocarde tricolore par notre Maire Fabien SCHOENIG aux jeunes du Conseil Municipal des enfants qui s'est tenu le 3 mai 2019... pour la première fois, en phase expérimentale



**Compte-Rendu Du Conseil Municipal des enfants d'ASPACH**

**Lieu : Mairie d'Aspach – Salle du Conseil**  
**Date : 03 Mai 2019**  
**Horaires : 16h30 – 17h45**



Présents :

Meggy STOESEL Ambre PARASMO-JOLY Maé BONNINGUE Sarah KLEIBER Nilay KARADAG Esteban PINEIRO	SCHOENIG Fabien, Maire STOESEL Dominique, 1 <sup>er</sup> Adjoint MAY Françoise, 2 <sup>ème</sup> Adjointe LIDY Angélique, Conseillère Municipale MAURER Aurélie, Directrice Ecole Albert FALCO d'ASPACH STEVANOVIC Céline, 3 <sup>ème</sup> Adjointe
---	--

Excusés : Emeric KLEIBER

1) Contexte : Cf document en page suivante.

2) Déroulement :

*Tour de table*

*Introduction du Maire*

*Film sur cette institution*

*La parole est à vous...*

*Remise de la cocarde tricolore à tous les enfants (avec une lampe de poche et un stylo logotés MAIRIE d'ASPACH)*

*Conclusion du Maire*

*Goûter*

3) Points abordés : plusieurs constats repris ci-dessous

**Sécurisation du village**

- Les jeunes estiment qu'il manque un passage piéton en face du portail de l'école primaire pour se rendre de l'autre côté de la rue
- Les jeunes constatent un manque de signalisation pour les vélos autour de l'école, cf leur schéma
- Les jeunes constatent que du macadam manque au bout de la Rue de Tagolsheim et qu'il serait nécessaire de fermer le fossé de cette rue
- La rue du Réservoir est très abîmée et peu signalée (pas de trottoir...) près de l'arrêt de bus

**Amélioration du cadre de vie**

- Les jeunes demandent la mise en place de poubelles de tri dans les cours de récréation
- Les jeunes demandent la tenue d'une journée « ramassage de déchets »

**Vie du village**

- Les jeunes constatent qu'il n'y a pas d'épicerie dans le village
- Les jeunes constatent qu'il manque près de l'aire de jeux d'un jeu pour la tranche d'âge 7 – 12 ans. Ils pensent à une rampe de skate / roller / trottinette OU une balançoire OU une structure à grimper (type cage à poule ou autre)
- Il est aussi proposé la mise en place d'un parcours VITAE

Le Maire, ses Adjoints et l'ensemble du Conseil Municipale remercient les enfants pour leur participation active.

Ces propositions seront présentées au Conseil Municipal rapidement. Et un retour complet sera réalisé aux enfants.

Pour le Maire, Céline STEVANOVIC, Adjointe.

*Stevanovic*



## Répertoire électoral

### Que faire si l'état civil figurant sur votre carte électorale comporte une erreur ?

L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'Insee à partir des informations transmises :

- par les communes pour les personnes nées en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française ;
- par la sphère sociale pour les personnes nées à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.

Le RNIPP a pour vocation de vérifier l'état civil officiel des électeurs.

Cependant, des erreurs peuvent exister et vous pouvez en demander la correction.

La demande de correction de votre état civil au RNIPP diffère selon votre situation

#### Vous êtes né en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française

Un service est mis à votre disposition sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) vous permettant de formuler votre demande de correction en ligne. Il est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Lors de votre demande, vous devrez être en possession :

- de votre Numéro d'Identification au Répertoire (NIR), encore appelé numéro de sécurité sociale (ce numéro figure sur votre carte vitale) ;
- d'une copie de votre acte de naissance. Ce document est à demander auprès de votre commune de naissance. Certaines communes proposent un service en ligne. Vous pouvez consulter le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) pour savoir si votre commune propose ce service à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>

Il est vivement conseillé d'utiliser ce dispositif pour formuler la demande de correction de votre état civil, car ce dispositif permet un traitement plus rapide.

Cependant, si vous ne pouvez utiliser ce service en ligne, vous pouvez également formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou par courrier à l'adresse ci-dessous.

Insee Pays de la Loire  
Pôle RFD  
105 rue des Français Libres  
BP67401  
44274 NANTES CEDEX 2

#### Vous êtes né à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna :

Vous pouvez formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou auprès de votre commune d'inscription sur les listes électorales.

## Référendum d'Initiative Partagée

À propos du projet de privatisation d'Aéroports de Paris (ADP), près de 248 députés et sénateurs socialistes, communistes, La France insoumise et Les Républicains ont lancé une procédure en vue d'organiser un référendum d'initiative partagée (RIP) contre la privatisation d'ADP.



### QU'EST-CE QUE LE RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE ?

Le référendum d'initiative partagée est le dispositif prévu par l'article 11 de la Constitution depuis la révision constitutionnelle de 2008. Un référendum portant sur les domaines mentionnés à l'article 11 de la Constitution « peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales ».

Pour se concrétiser, le RIP contre la privatisation d'ADP doit être soutenu par 10 % du corps électoral, soit 4,7 millions d'électeurs.

Les électeurs ont neuf mois – soit jusqu'au 12 mars 2020 – pour lui apporter leur soutien sur le site lancé le jeudi 13 juin 2019 par le gouvernement.

### TROIS MODALITÉS DE DÉPÔT SONT PRÉVUES

- 1- l'électeur effectue son dépôt par ses propres moyens sur le site <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/> (ordinateur fixe ou portable, tablette, smartphone, etc.) ;
- 2- l'électeur effectue son dépôt sur une borne informatique mise à sa disposition par les communes en France et par les postes diplomatiques ou consulaires à l'étranger ;
- 3- l'électeur, notamment celui qui ne dispose ni d'une carte nationale d'identité ni d'un passeport français, présente son soutien sur un formulaire papier à un agent du poste diplomatique ou consulaire qui sera chargé de le saisir sur le site de gestion du RIP du ministère de l'Intérieur réservé aux administrations.

Pour remplir le formulaire sur le site [www.referendum.interieur.gouv.fr/](http://www.referendum.interieur.gouv.fr/) :

→ Muni(e) de votre carte électorale, connectez-vous sur le site. (Attention, ne vous laissez pas décourager par l'ergonomie et le vocabulaire employé).

→ Cliquez ensuite sur le lien placé à la fin de la phrase « Vous pouvez déposer un soutien à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes ». Un encadré mentionnant le texte en question apparaît alors : il faut cliquer sur la case « je soutiens » (en bas, à droite) puis valider pour enfin accéder à la première partie du formulaire.

Pour continuer il faut se munir d'une pièce d'identité (CNI ou passeport).

→ Indiquez vos nom et prénoms tel qu'ils sont écrits sur l'acte d'état civil. Au moment de saisir vos différents prénoms, pensez bien à la majuscule initiale, et à les distancer d'un espace (et pas d'une virgule). Si le formulaire vous renvoie des messages d'erreur, pensez à recopier à l'identique toutes les informations requises telles qu'elles figurent sur votre carte électorale.

→ Maintenant que vous êtes arrivé(e) sur la deuxième partie du formulaire, il vous faut indiquer le numéro indiqué sur votre carte d'identité, ou, si vous optez pour le passeport, sur ce dernier.

→ Saisissez ensuite votre adresse mail, et, une fois le tout validé, il ne vous reste plus qu'à remplir correctement le captcha (code de sécurité). Sans oublier d'appuyer sur le bouton de demande d'un récépissé, dont le numéro vous servira en cas de réclamation (ou simplement pour suivre l'état de votre soutien).

Un électeur peut aussi remplir un formulaire Cerfa et le déposer « dans certaines mairies, en circonscription administrative équivalente ou au consulat », où un agent public enregistrera sa signature.

Soutenir le référendum ne signifie pas être contre la privatisation d'ADP mais affirmer qu'une telle décision doit revenir au peuple.

Loi. Aéroport De Paris : Le référendum d'initiative partagée



Commission  
Environnement et  
Cadre de Vie

Françoise MAY

## Cigognes à ASPACH : un projet d'implantation de nid

Voici plusieurs printemps que nous voyons tournoyer de nombreuses cigognes dans notre village, à notre grande satisfaction. L'année passée, elles étaient 7 à dormir sur le toit de l'église. Cette année, en mai, l'une d'elle se posait très fréquemment sur un pylône de moyenne tension rue de l'Espérance et elles suivaient par vingtaine le ballet des tracteurs travaillant les terres. Les cigognes blanches, symboles de notre belle Alsace, sont une espèce protégée.

La Cigogne blanche est l'une des espèces européennes ayant subi un des déclinés les plus rapides au 20ème siècle. Bien que son statut se soit sensiblement amélioré en France, l'espèce reste menacée par la disparition ou la dégradation des lieux d'alimentation et de reproduction, les collisions, les électrocutions par les lignes moyenne ou haute tension et les conditions dans les quartiers d'hiver en Afrique.

Dans nos régions, la Cigogne blanche est menacée par l'intensification agricole, qui se traduit par des surfaces cultivées de plus en plus importantes, au détriment des prairies humides sur lesquelles elle chasse.

Nous pensons lancer un **projet d'implantation de nid sur mat**, technique fréquemment utilisée actuellement afin de préserver la toiture des églises et pour faciliter l'entretien ultérieur. Pour que ce nid convienne aux cigognes, il est nécessaire de répondre à des critères bien précis transmis par la LPO. L'emplacement idéal est un endroit dégagé, sans arbres hauts ni lignes électriques à proximité. Deux sites ont été proposés à la LPO : **près de l'aire de jeux** ou le long du chemin enherbé **en haut du chemin rural montant en face de l'école maternelle**.

Il faut savoir que les cigognes communiquent en claquant du bec, elles « claquent », « craquent » en journée lorsqu'elles se posent sur leurs nids... Le nid peut peser au-delà de 500 kg, car le mâle ramène des matériaux à chaque retour de migration, une quinzaine de jours avant la retour de la femelle.

Si vous souhaitez réagir au sujet de ce projet, nous vous invitons à donner votre opinion sur le site de la Mairie, par courrier ou appel téléphonique.



## Les bancs de la chapelle de la Litten

### EN COURS DE RÉFECTION

En mémoire à leur attachement profond au site de la Chapelle et selon leurs souhaits, la famille de Monsieur BURG Y Pierre et Mme BURG Y Claire procède au remplacement de l'assise de chaque banc. En parallèle, il a été convenu que les agents communaux s'occuperont de la réfection des piétements, nivelleront l'emplacement et feront de nouveaux scellements. L'opération s'effectue par paire de bancs afin que les promeneurs puissent tout de même s'y installer au cours des travaux. Tous nos remerciements à la famille Burgy et merci pour votre compréhension.

## Animation nature

### Spécial Hirondelles

#### PRENEZ NOTE !

Le **samedi 28 septembre 2019** de 9h00 à 12h00 à la Maison des Associations, dans le cadre de la Démarche Zéro pesticides et la préservation de notre environnement en général, la municipalité vous invite à une matinée sur le thème des hirondelles de fenêtre. Animatrice à la Ligue de Protection des Oiseaux du Haut-Rhin, Mme Boithiot nous proposera une sortie dans le village pour nous parler de l'identification des espèces et des pratiques favorisant leur présence. Elle nous conseillera à propos du nourrissage et de nichoirs adaptés. Afin de mener une action concrète, nous poserons sur un bâtiment communal (plus précisément sur la maisonnette rue du 26 Novembre) une rangée de 8 nids à hirondelles.



à vos  
agendas



## L'hôtel à insectes géant

### UNE BELLE AVENTURE HUMAINE

Tout commence avec un projet dessiné sur papier à l'automne dernier. Thierry Bourgoïn a passé des heures durant l'hiver à découper le bois et préparer les alvéoles. Le résultat fut bluffant : réplique exacte du plan, emboîtement des pièces parfaitement réalisé. Puis vint l'étape de la recherche de matériaux. Bambou, branchages, paille, briques, renouée du Japon, buddleias furent récoltés et prédécoupés par Thierry. L'atelier de remplissage proposé lors du Troc plants printanier n'ayant pas mobilisé les foules, nous avons contacté le Club des Aînés ainsi que le Périscolaire pour remplir des alvéoles. Les deux groupes ont accepté sans hésiter et ont rempli leur mission avec soin, entrain et fierté.

Puis vint la date tant attendue par les participants : rendez-vous était fixé le samedi 18 mai au matin pour la mise en place. Enfin nous pouvions assembler tous ces compartiments et apprécier le travail effectué ensemble !



## Panneaux pédagogiques à ASPACH

### NOUVEAU SENTIER LITTEN

Nous vous proposons une nouvelle petite balade dans les bois de la Litten. L'itinéraire proposé depuis l'été dernier est à présent jalonné de flèches bleues (départs par le nouveau cimetière ou par le chemin enherbé situé au dessus du Foyer Ste Cécile) et de panneaux pédagogiques réalisés en partenariat avec l'ONF sur le thème de la sylviculture. Il peut être emprunté par les coureurs, les promeneurs et les vététistes. Il peut être également un support pédagogique pour nos écoliers d'Aspach.

### TILLEULS RUE DU RÉSERVOIR

Un panneau relatant l'histoire de cet arbre a été posé, avec le concours de Monsieur Michel MARTIN que nous remercions.



## Pour rappel : déjections canines, responsabilité du propriétaire

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. Des bornes de distribution de sacs et des poubelles ont été installées pour cet usage.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).



## Vie en communauté...

OU

**« LA LIBERTÉ DES UNS S'ARRÊTE À L'ENDROIT OÙ DÉBUTE CELLE DES AUTRES »**

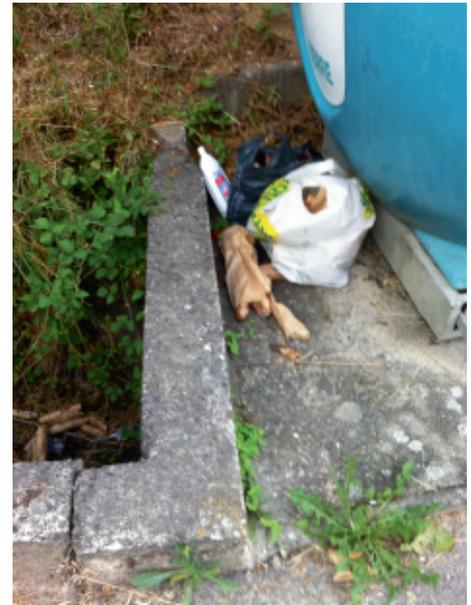
Avec l'arrivée des beaux jours, nous constatons ces dernières semaines de nombreuses marques d'irrespect envers autrui dans notre village : dégradations du mobilier urbain, dépôts sauvages d'ordures ménagères dans la nature ou à côté des bennes (à verre, à vêtements), musique forte et bruits lors de fêtes privées, altercations entre riverains pour non-respect du ramassage de crottes de chiens alors que nous avons mis à disposition des bornes, feux de camp à la Chapelle, rodéos et bruits au multisport...

Toutes ces incivilités dégradent notre village et nos relations entre habitants. Faut-il rappeler que le respect des lois et des personnes est la base d'une vie harmonieuse ensemble ? Malheureusement, les personnes qui commettent ces exactions ne liront probablement pas cet article...

Face à tous ces actes malveillants, nous sommes intervenus directement lorsque cela a été possible et avons demandé auprès des Brigades Vertes et de la gendarmerie un renforcement des passages ; des plaintes ont également été déposées à la gendarmerie d'Altkirch. Nous vous encourageons vivement à téléphoner directement à la gendarmerie au moment où vous êtes témoins de tels agissements afin que les auteurs de troubles soient identifiés et inquiétés.

En vous souhaitant tout de même un bel été paisible,

Françoise MAY



Dégradations au terrain de pétanque :

Le soir du 8 juin dernier, des personnes se sont alcoolisées sur place puis ont cassé et jeté leur bouteille de vodka au sol, laissant le site jonché de débris et de verre cassé. La table pique-nique a été soulevée et détériorée.



Un but de foot a également été déplacé et laissé au travers du chemin enherbé.



2 juin 2019 : les barrières de la piste cyclable ont été forcées, le piètement de l'une d'elles dégradé. Un dépôt de plainte a été effectué auprès de la gendarmerie d'Altkirch.



Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle

Céline STEVANOVIC



## Travaux de marquage / sécurisation

Des travaux de marquage au sol et de signalisation ont eu lieu début juin, Rue du Réservoir, Rue de l'Espérance, Rue des Merles dans le but de sécuriser l'accès à notre école, pour la protection des enfants, et des parents : trottoirs fictifs, logo piétons et vélo...



## Petits rappels pour tous : signalisation routière

La signalisation routière a pour objet :

- de rendre plus sûre la circulation routière
- de faciliter cette circulation
- d'indiquer ou de rappeler diverses prescriptions particulières de police
- de donner des informations relatives à l'usage de la route.

L'importance du rôle de la signalisation routière s'accroît avec le développement de la circulation, y compris dans notre village.

Bien conçue et réalisée, elle réduit les causes d'accident et facilite la circulation. Insuffisante, trop abondante ou impropre, elle est facteur de gêne et d'insécurité.

**D'où nos efforts à ASPACH pour faciliter et fluidifier la circulation, mais aussi la circulation de TOUS, et pour TOUS (piétons, vélos, randonneurs, etc.) !**

Au niveau de la circulation routière, sachez que le ministre chargé de la voirie nationale et le ministre de l'intérieur fixent par arrêté conjoint publié au Journal officiel de la République française (arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes) les conditions dans lesquelles est établie la signalisation routière pour signifier une prescription de l'autorité investie du pouvoir de police ou donner une information aux usagers (article R411-25 du code de la route).

La France a ratifié la convention internationale sur la signalisation routière signée à Vienne le 8 novembre 1968 et les accords Européens signés à Genève le 1er mai 1971, qui prescrivent que l'uniformité internationale des signaux et symboles routiers et des marques routières est nécessaire pour faciliter la circulation routière internationale et pour accroître la sécurité sur la route.

Les conducteurs circulant le long du réseau routier français peuvent être confrontés à deux types de signalisation : la signalisation verticale et la signalisation horizontale.

La signalisation routière est composée de panneaux, du marquage au sol et des feux.

Il s'agit des panneaux du code de la route et du marquage au sol, qui doivent tous être observés et interprétés par les conducteurs afin de respecter les différentes règles de sécurité en vigueur le long des différents segments de leur parcours.

Tout panneau est règlementé dans sa forme, sa couleur, sa taille... et dans son implantation sur la route (hauteur, distance etc.).

Les formes des panneaux sont les suivantes :

- panneaux de danger : triangulaires.
- panneaux relatifs aux intersections et notifiant les régimes de priorité : triangulaires, carrés (panneaux placés sur pointe) et octogonaux.
- panneaux de prescription : circulaires.
- autres panneaux : rectangulaires à côtés horizontaux et verticaux.

Les panneaux et panonceaux de signalisation doivent être visibles et garder le même aspect de nuit comme de jour. Les signaux de danger sont tous rétro-réfléchissants... **il nous faudra effectivement revoir certains panneaux très anciens à ASPACH...**

**Cette démarche est en cours. D'autant plus que notre commune a adopté l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h00 du matin.**



FORME	COULEUR	ANNONCÉ À	SIGNIFIE
	Rouge et blanc	50 m en agglomération, 150 m en dehors	Danger
	Rouge et blanc	À l'endroit	Ordre, interdiction ou prescription
	Bleu foncé et blanc	À l'endroit	Obligation
	Bleu foncé et blanc	À l'endroit ou avant en fonction des besoins	Indication
	Blanc	À l'endroit	Localisation
	Vert ou bleu	À l'endroit où il faut changer de direction	Direction

JOURNEE de la BIODIVERSITE à la Cimenterie

LAFARGE - HOLCIM

Samedi 15 JUIN 2019

Avec Emmanuelle GUENOT, Sous-préfète d'ALTKIRCH

L'objectif : Respect et protection écosystème

Animation : Par ONF



## Quelques règles pour circuler à vélo en toute sécurité

Un vélo en bon état et bien équipé contribue à **garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.**

Les équipements obligatoires :

- Deux freins, avant et arrière.
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge.
- Un avertisseur sonore.
- Des catadioptrés (dispositifs rétroréfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.
- Le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers, depuis le 22 mars 2017.

# La route est un espace qui se partage, ce qui implique un respect mutuel de la part de ceux qui s'y déplacent.

Le cycliste, tout comme l'automobiliste, doit appliquer les règles du code de la route qui garantissent sa sécurité et celle des autres usagers. Pour rouler en toute sécurité, le cycliste doit impérativement disposer d'un vélo en bon état, bien équipé, et surtout connaître et appliquer les règles élémentaires de déplacement, en ville et hors agglomération, de jour, comme de nuit.

## À SAVOIR

**Le double sens cyclable dans les zones 30 et les zones de rencontre**  
 Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, la règle du double sens cyclable est généralisée à l'ensemble des zones 30 et des zones de rencontre, sauf décision contraire prise par le maire.  
 Les doubles sens cyclables peuvent également se rencontrer sur des voies à 50 km/h.  
 Des panneaux peuvent les signaler, accompagnés ou non d'un marquage au sol.



Le double sens cyclable est une voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles non motorisés.

### Le cède le passage cycliste au feu

À certains carrefours et lorsque la signalisation le permet, les cyclistes peuvent tourner à droite ou poursuivre tout droit sans s'arrêter au feu rouge mais en cédant le passage aux piétons et aux usagers de la voie sécante.



En savoir plus ?

[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)



[twitter.com/routestplussure](https://twitter.com/routestplussure)



Délégation à la sécurité et à la circulation routières  
 Place des Degrés - 30r Pascal B - 92065 La Defense Cedex

**CIRCULER À VELO ROULEZ EN TOUTE SÉCURITÉ**



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES**



## L'ÉQUIPEMENT

Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

### Les équipements obligatoires

- Deux freins, avant et arrière.
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante).
- Un avertisseur sonore.
- Des catadioptrés (dispositifs rétro réfléchissants) de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.
- Le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.



### Conseils pratiques

- Portez un casque : lors d'accident, il réduit la gravité des blessures à la tête.
- Portez de préférence des vêtements de couleur claire ou, mieux, un dispositif rétro réfléchissant par tous les temps.
- Surveillez l'état de vos pneus : un pneu usé ou mal gonflé tient moins bien la route et crève beaucoup plus facilement.
- Équipez votre vélo d'un écarteur de danger qui incite les automobilistes à s'écarter.
- Évitez les accessoires vestimentaires trop longs ou déstabilisants (écharpe, sac en bandoulière...).
- Équipez votre vélo de rétroviseur[s].
- Utilisez des pinces à pantalon.



**LE CODE DE LA ROUTE S'APPLIQUE AUX CYCLISTES COMME AUX AUTRES USAGERS. CHAQUE INFRACTION EST PASSIBLE D'UNE AMENDE.**

## LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

En ville ou hors agglomération, redoublez de prudence. Anticipez votre changement de direction et signalez votre intention en tendant le bras du côté où vous voulez tourner.

### En ville

- Circulez sur le côté droit de la chaussée, mais à environ 1 mètre du trottoir et des voitures en stationnement.
- Utilisez, lorsqu'ils existent, les bandes ou pistes cyclables et les doubles sens cyclables.
- Gardez une distance de sécurité d'1 mètre au moins par rapport aux autres véhicules.
- Ne zigzaguez pas entre les voitures.
- Aux intersections, placez-vous un peu en avant des véhicules pour vous faire voir.
- Faites attention aux portières qui s'ouvrent brusquement et aux enfants qui peuvent déboucher entre deux véhicules.
- Ne circulez pas sur les trottoirs. Seuls les enfants à vélo de moins de 8 ans y sont autorisés.
- Dans les zones de rencontre, ne circulez pas à plus de 20 km/h et respectez la priorité du piéton.
- Dans les aires piétonnes, circulez à l'allure du pas.

**NE TRANSPORTEZ PAS DE PASSAGER, SAUF SUR UN SIÈGE FIXÉ AU VÉLO. SI LE PASSAGER A MOINS DE 5 ANS, CE SIÈGE DOIT ÊTRE MUNI DE REPOSE-PIEDS ET DE COURROIES D'ATTACHE.**



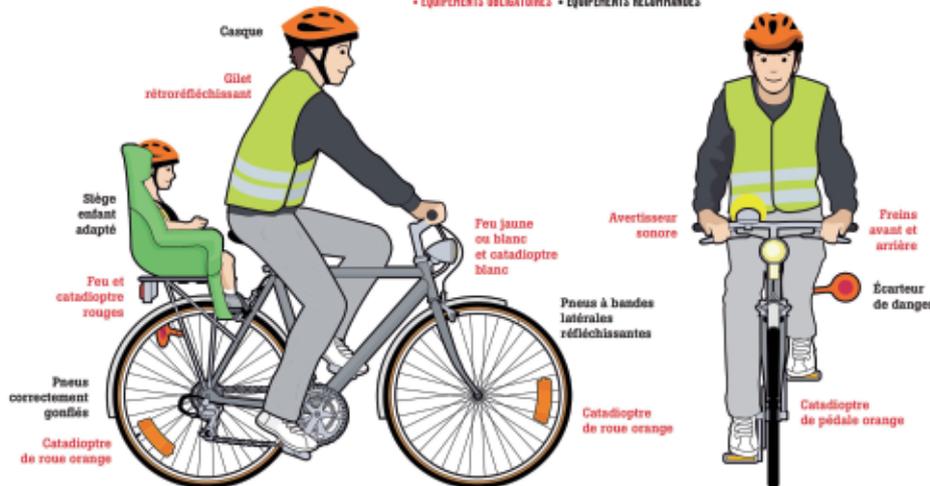
**EN CAS D'INTEMPÉRIES, AUGMENTEZ VOS DISTANCES DE SÉCURITÉ ET SOYEZ PRUDENT LORSQU'UN VÉHICULE VOUS DOUBLE.**



### Sur la route

- Ne roulez pas trop près de l'accotement, pour éviter les ornières ou gravillons.
- Dans les virages, serrez au maximum à droite car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.
- Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer.
- Si vous roulez en groupe, roulez à deux de front ou en file indienne. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous systématiquement en file indienne.
- Si votre groupe compte plus de dix personnes, scindez-le.

### ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES • ÉQUIPEMENTS RECOMMANDÉS



## Projet d'aménagement de la zone de dépose-minute à l'École Albert Falco

### L'OBJECTIF

Améliorer l'aménagement du dépose-minute devant l'entrée de l'école ALBERT FALCO d'ASPACH.

### LE CONTEXTE

Un manque de lisibilité de l'aménagement de ce lieu, ce qui le rend dangereux aux horaires d'entrée mais surtout au moment des sorties de classe.

### LES DIFFICULTÉS

Un nombre croissant de véhicules à ces horaires, et des élèves à pied ou à vélo qui ne sont pas assez guidés dans un couloir précis de circulation dédié.

### NOTRE PROJET

Redéfinir l'aménagement de ce dépose-minute en créant une zone sécurisée de circulation, en priorité pour nos élèves à pied et à vélo mais aussi pour les parents, en voiture, à pied, à vélo etc. L'idée principale est basée sur la création à H ± 15 minutes d'une circulation à sens unique Rue des Merles, avec le marquage au sol et la signalétique associée. Ci-contre un plan détaillé.

Dès le premier jour de la rentrée de septembre 2019 cette règle sera applicable (arrêté municipal pris par la Mairie en conséquence).

Un guide de bonne circulation autour de l'école sera présenté aux élèves, et proposé aux parents, riverains etc. par la Mairie dès la rentrée. Chacun pourra y trouver son compte, pour la plus grande sécurité des enfants.

Nos agents, des parents d'élèves ou autres seront présents les premiers jours de la rentrée pour vous guider, parents et enfants.

La Mairie d'ASPACH  
Juillet 2019





## Vos démarches administratives...

à noter :

- Pour les inscriptions sur les listes électorales, nous rappelons aux personnes que l'inscription à la mairie ou le passage à la mairie ne fait pas office d'inscription sur les listes électorales.  
**Car sans récépissé d'inscription de notre part la personne n'est pas inscrite.**

- Pour l'obtention de la CNI (Carte Nationale d'Identité), nous souhaitons vous informer que cette démarche ne s'opère plus en Mairie.  
Depuis 2017, les règles pour demander une nouvelle carte d'identité ont été modifiées. La carte est devenue biométrique, avec un relevé des empreintes digitales. Toutes les mairies ne sont pas équipées d'une borne permettant de recueillir ces données... c'est le cas de notre Mairie.  
Vous pouvez faire une pré-demande de carte d'identité en ligne sur internet :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

Si vous ne faites pas de pré-demande en ligne, vous devrez remplir le formulaire de demande. Ce document vous est remis sur place au guichet de la Communauté de Communes Sundgau. Il n'est pas illégal de circuler avec une carte d'identité périmée, il est néanmoins conseillé de remplacer le plus tôt possible une carte d'identité dont la date de validité arrive à expiration, surtout si vous comptez voyager à l'étranger prochainement.  
Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans.

Les démarches pour demander une nouvelle carte sont gratuites et peuvent être accomplies avant ou après sa date d'expiration.

N'hésitez pas à poser vos questions directement au secrétariat de Mairie !

Depuis le 5 février 2019, un Point Numérique est disponible à la sous-préfecture d'Altkirch. Cette dernière vous accompagne dans vos démarches.

Horaires d'ouverture du point numérique :  
du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 (changement d'horaire possible pendant la saison estivale).



## Merci

La municipalité d'Aspach remercie vivement Madame Maurer, la Directrice de l'École Albert Falco, pour son investissement dans les nombreux projets de cette année.

Et pour son implication dans les futurs projets... en particulier sur la sécurisation des abords de l'école, l'organisation du premier Conseil Municipal des Enfants, etc.



## Naissances

27 mars 2019

Lucas Jean Christophe RENNER de Mickaël RENNER  
et Jessica DOMINGER

12 mai 2019

Gabin BRUNGARD de Mathieu BRUNGARD et Virginie DUBS



Félicitations aux heureux parents et  
bienvenue à ces nouveaux Aspachois !

## Mariage

03 mai 2019

Moran AMRHEIN et Julie Martine BLOCH



Nous vous présentons nos sincères  
félicitations !

## Le calendrier des fêtes



<b>Août</b>	6	Réunion Club des Aînés
	31/08 au 7/09	Séjour randonnée ASCLA
<b>Septembre</b>	3	Réunion Club des Aînés
	6	Don du sang
	27	CASBA repas de rentrée pour tous les membres (à la MdA)
<b>Octobre</b>	1	Réunion Club des Aînés
	5	Bourse aux vêtements
	13	randonnée ASCLA
	19	Quête à domicile (Conseil de Fabrique)
	20	Repas choucroute (Donneurs de Sang)
	23	Repas d'automne (UNC)
	26	Fête de la Saint Martin (Comité des Fêtes)
<b>Novembre</b>	3	Loto Badminton (CASBA)
	5	Réunion Club des Aînés
	9	Célébration armistice (messe à 18h30)
	17	Randonnée ASCLA
	17	Repas Carpes (APL)
	22	Don du sang
	24	Fête Sainte Cécile
	30	AG UNC
<b>Décembre</b>	3	Réunion Club des Aînés

## Dossier : extinction de l'éclairage public

Depuis le 1er juin nous expérimentons l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5h. Ce dossier reprend les éléments d'explication figurant sur le panneau dans l'entrée de la Mairie depuis le 26 mai.



## Les bienfaits de la nuit

- Les **hommes** ont besoin de l'alternance jour / nuit
  - ✓ inscrite dans sa mémoire
  - ✓ le rythme circadien y est sensible
  - ✓ un environnement nocturne de qualité (obscurité totale) est nécessaire pour assurer un sommeil réparateur.
- La nuit est un refuge pour beaucoup d'**animaux nocturnes**
  - ✓ 90 % des rongeurs
  - ✓ certaines espèces d'oiseaux
  - ✓ et bien d'autres...
- La nuit est vitale pour les **plantes**
  - ✓ déclenchement des cycles en fonction de la durée de l'éclairement
  - ✓ elles grandissent la nuit.

## Le constat



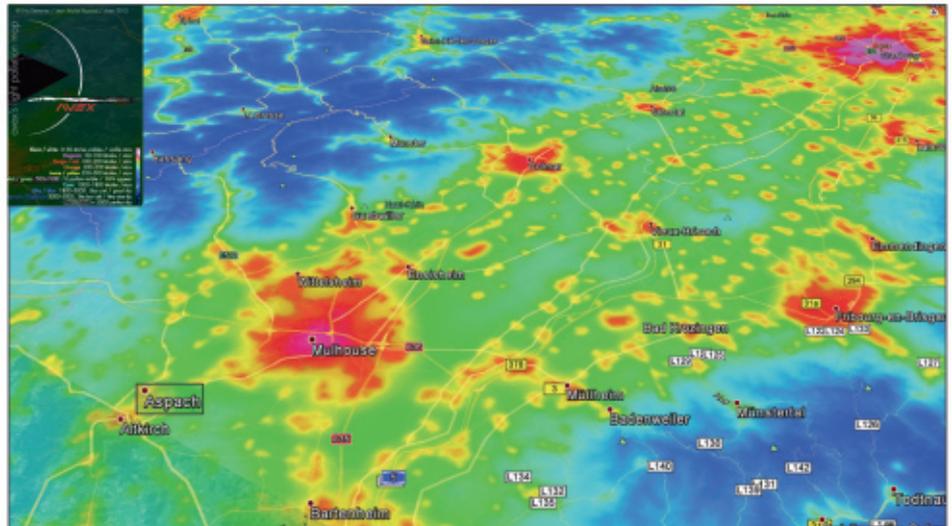
L'éclairement nocturne a augmenté de **94%** en 20 ans, et ça continue...

# La pollution lumineuse

À force de vouloir faire reculer l'obscurité, l'éclairage artificiel a rompu notre lien naturel avec la nuit, entraînant :

- gêne dans l'observation du ciel (oiseaux migrateurs, astronomes)
- bouleversement des écosystèmes
- perturbation de notre sommeil

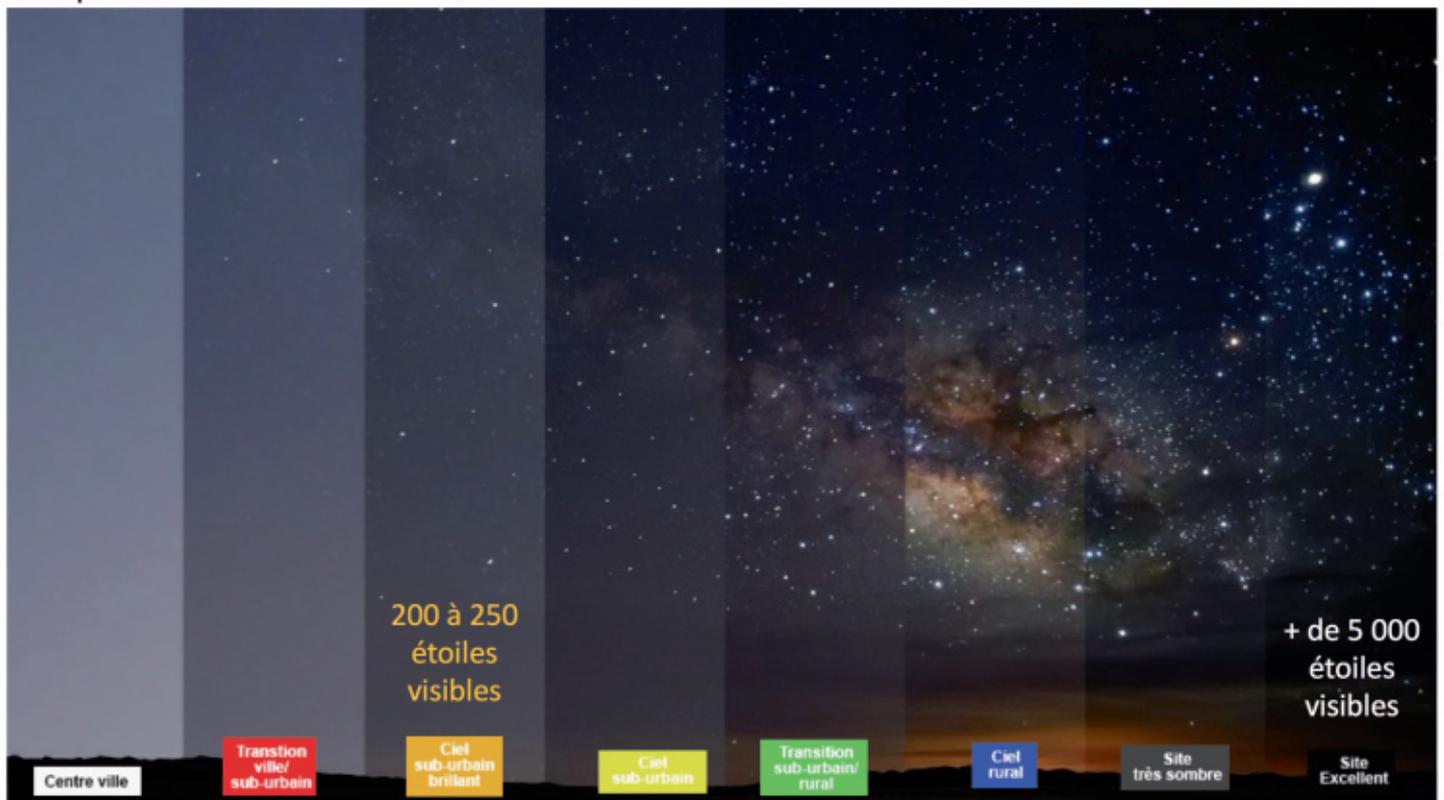
**L'éclairage artificiel est devenu une véritable pollution !**



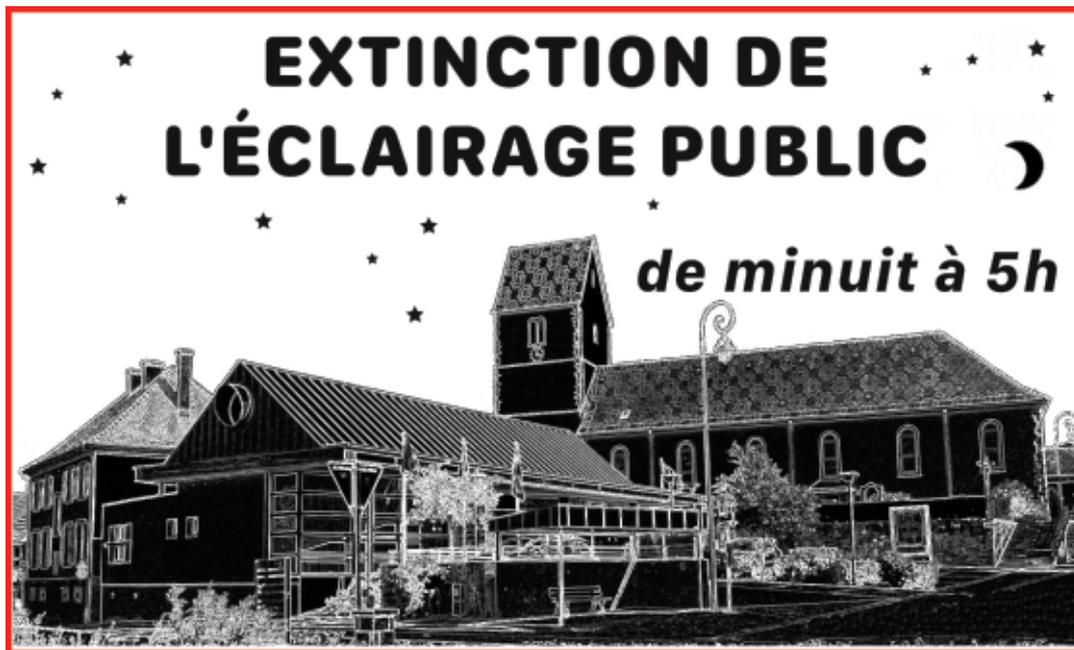
Le GRESAC crée des cartes de la pollution lumineuse en fausses couleurs  
bleu = ciel quasi-parfait → rose = ciel « catastrophique »

cette carte est reproduite en couleurs en 4e de couverture

À Aspach la « qualité » du ciel permet de voir entre 200 et 250 étoiles. Un ciel « excellent » permet d'en voir plus de 5 000.



# La solution



À partir du **1<sup>er</sup> juin 2019**, de minuit à 5h, pour une expérimentation de 6 mois.

## Les bénéfices

- Sur la **santé**
  - ✓ des habitants (nuit et sommeil de meilleure qualité)
  - ✓ de la faune
  - ✓ de la flore
- Sur le **budget**
  - ✓ économies de fonctionnement (estimées à **4000 € / an**)
  - ✓ économies sur la maintenance de l'éclairage public
- Sur la **sécurité**
  - ✓ les automobilistes ralentissent
  - ✓ plus de de 80% des vols et agressions ont lieu en plein jour (les cambrioleurs n'aiment pas « travailler » à la lampe de poche)

Les statistiques effectuées dans les villes / villages pratiquant l'extinction sont formelles : on n'observe **pas d'impact** sur l'insécurité (pas de hausse des cambriolages ou des agressions).

# Annexes

Selon les chiffres des forces de l'ordre, plus de 80% des vols et agressions ont lieu en plein jour ! Les milliers de villes et villages français procédant à l'extinction nocturne de leur éclairage public sur des plages horaires étendues ne connaissent pas plus de criminalité, de délinquance ou d'accidents routiers que les autres.

Animaux dits nocturnes :

- 90 % des rongeurs
- 1200 espèces de chauves-souris
- 80 % des marsupiaux
- 20 % des primates
- 3 % des oiseaux



Cycle perturbé par un lampadaire



Merci à AstroAspach pour le décryptage du sujet et la mise à disposition de documents.



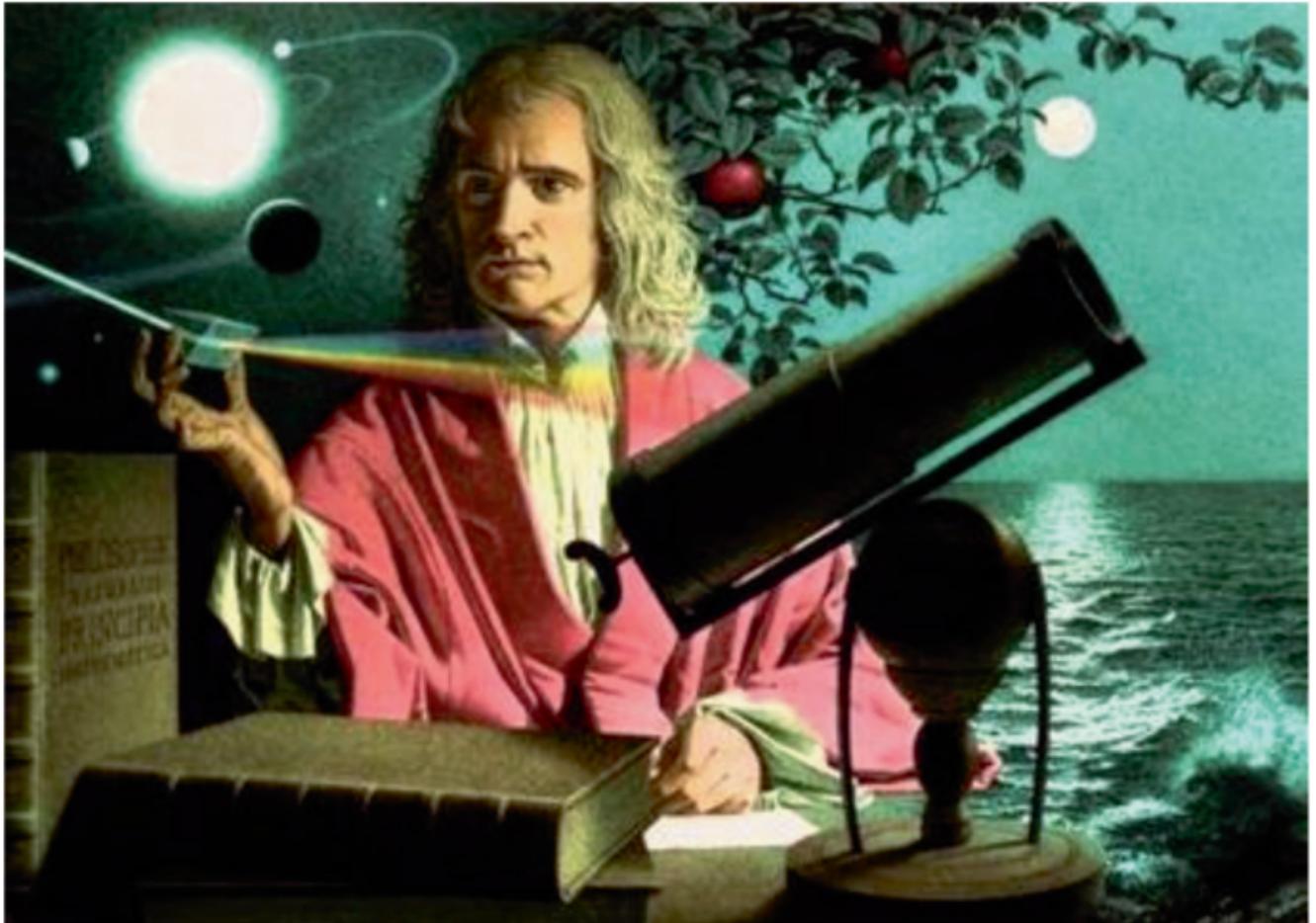
Pour aller plus loin : <https://www.anpcen.fr/>



## La pomme de Newton

Isaac Newton (1642-1727), savant anglais, a fait des découvertes dans de nombreux domaines comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous qui représente les plus marquantes

astronomie



En optique il a, entre autres, découvert la décomposition de la lumière par un prisme et inventé le premier télescope qui a succédé à la lunette de Galilée.

Sont aussi représentés un pommier, la mer, la Lune et la course des planètes autour du Soleil ! Pourquoi donc ?

Car il est surtout mondialement connu pour avoir découvert la loi de la gravitation universelle, découverte qu'il aurait faite en observant la chute d'une pomme dans son verger....



Rubrique à Brac © Gotlib - Dargaud

C'est une légende sans doute (cela marche aussi avec les prunes ou les noix de coco) mais voici une petite explication, simplifiée bien sûr, de la façon dont il aurait raisonné pour faire cette découverte

Il était bien conscient que si cette pomme tombait, ce n'était pas comme pensaient les anciens Grecs parce qu'elle « allait à sa place » mais parce qu'elle était attirée par la Terre.

Il s'est dit que pour empêcher que cette pomme ne tombe sur sa tête ou sur le sol, il suffirait de la lancer suffisamment fort ; elle tomberait alors de plus en plus loin et même en la lançant vraiment très fort elle n'atteindrait pas le sol car celui-ci se « déroberait » sous elle, la Terre étant ronde.

Il a ensuite fait le parallèle entre cette chute et le mouvement de la Lune autour de la Terre en se disant que si la Lune, bien qu'attirée par la terre, n'y tombait pas, c'est parce qu'elle allait assez vite pour que sa trajectoire soit assez incurvée pour qu'elle n'atteigne jamais le sol !

Cette idée étant en place, il a fallu qu'il effectue quelques calculs pour voir si c'était possible !

S'intéressant à la pomme, il savait, depuis Galilée et l'étude des mouvements uniformément accélérés, qu'un corps lâché tout près du sol, parcourt 4,9m la première seconde

(application de la formule  $x = \frac{1}{2} g t^2$  avec  $t = 1$  et  $g = 9,8 \text{ m/s}^2$ ).

La Lune tourne autour de la Terre en 27,32 jours soit  $27,32 \times 24 \times 3600 = 2\,360\,448 \text{ s}$ .

La distance Terre-Lune étant en moyenne de 385 000 km, elle parcourt pendant cette lunaison

$385\,000 \times 2 \times \pi = 2\,419\,026 \text{ km}$ . Sa vitesse moyenne est donc de :  $2\,419\,026 : 2\,360\,448 = 1,02 \text{ km/s}$ .

Sur le schéma ci-contre (pas du tout à l'échelle) :

A représente la Terre, B représente la position de la Lune sur sa trajectoire à un certain moment, C la position de la Lune 1 seconde après et D la position de la Lune qu'elle aurait 1 seconde après si elle n'était pas attirée par la Terre.

D'après ce qui précède, on sait que  $AB = AC = 385\,000 \text{ km}$  et que  $BD = 1,02 \text{ km}$  Calculons CD

Pour cela, dans le triangle rectangle ABD, on peut appliquer le théorème de Pythagore :

$$AD^2 = AB^2 + BD^2 = 385\,000^2 + 1,02^2$$

On en déduira que  $AD = 385\,000,00000136 \text{ km}$

Et donc que  $DC = AD - AC = 385\,000,00000136 - 385\,000 = 0,00000136 \text{ km} = 1,36 \text{ mm}$

Cela veut donc dire que la Lune chute vers la Terre, chaque seconde, de 1,36 mm !

On a vu que la longueur de la chute d'une pomme chaque seconde est de 4,9 m = 4900 mm

Faisons le rapport  $4900 : 1,36 = 3600$

Le rapport entre le rayon de l'orbite lunaire et le rayon de la Terre (distance pomme-centre de la Terre) est de  $385\,000 / 6300 = 60$  fois.

**La Lune est 60 fois plus loin du centre de la Terre que la pomme mais est 3600 fois moins attirée.**

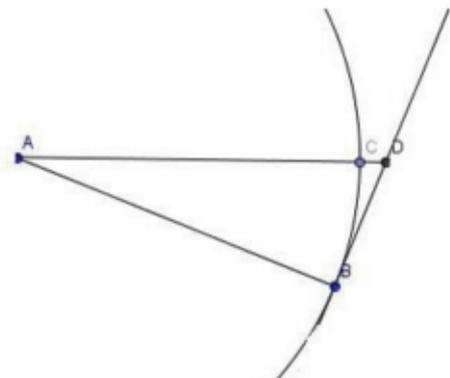
On sait que  $60^2 = 3600$ , ce qui a fait trouver à Newton que l'attraction entre deux corps (la Terre et une pomme ou la Terre et la Lune par exemple) était inversement proportionnelle au carré de la distance.

**Deux corps de masses M et M' distants de d, s'attirent avec une force F telle que :**

$$F = G M M' / d^2 \quad k \text{ étant la constante de gravitation universelle ;}$$

Cette loi est dite universelle car elle peut s'appliquer aussi bien aux chutes des pommes, qu'à la trajectoire des planètes (dans notre système solaire et ailleurs), qu'aux marées etc...

Voilà pour cet article un peu ardu ! Vous avez toutes les vacances (que nous vous souhaitons bonnes) pour vous en remettre....



## Les règles du bon randonneur... pour un été nature et sportif

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

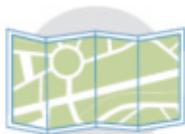
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

# Association Sportive Culture Loisirs d'Aspach

ASCLA

Présidente : Mme Sabine SCHNEBELEN (03 89 07 41 80)

## Activité randonnée :

Renseignements : Michel SCHILLINGER : 03 89 45 29 34 et, de préférence : [michel.schillinger@numericable.fr](mailto:michel.schillinger@numericable.fr)

Prochaines randonnées de la section marche :

→ Du vendredi 21 au dimanche 23 juin :  
week-end dans le Jura vers le Mont Châteleu

→ Dimanche 07 juillet

→ Semaine du 31 août au 07 septembre :  
séjour en Auvergne

Nous précisons qu'il est inutile d'être un  
« athlète de haut niveau » pour se joindre à  
notre groupe !



Ci-contre : devant les Sources du Lison

## Astroaspach, section astro de l'ASCLA :

Renseignements : JJ Ludwig 03 89 40 62 79 ou <http://astroaspach.fr>

Nous sommes allés avec beaucoup de plaisir à l'école primaire et à l'école maternelle d'Aspach où, à la demande des enseignants, nous avons donné aux élèves quelques indications sur le ciel et « comment ça marche » et surtout cherché à les inciter à approfondir leurs connaissances sur l'astronomie !

En plus des réunions du vendredi soir à l'observatoire, 1 rue Bellevue, deux points forts sont prévus cet été :

### → le vendredi 12 juillet à partir de 20h :

Nous installerons nos télescopes en pleine ville à Altkirch place de la Halle au blé, pour montrer la Lune aux passants.  
Cette animation fait partie d'un événement à l'échelle mondiale appelé « on the moon again ».

Un lien ici : <https://www.onthemoonagain.org/homefr>

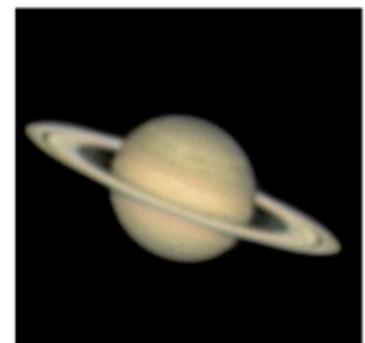
### → le dimanche soir 4 août à partir de 20h

nous organisons, au stade de football ,  
en partenariat avec le « Comité des fêtes »,  
une soirée « *étoiles filantes* » !

Au cours de celle-ci :

- explications sur le phénomène,
- observations des astres avec nos télescopes
- puis à l'œil nu de la pluie d'étoiles filantes

Ci-contre Jupiter et Saturne, photographiés par le club, qu'on pourra observer ce soir-là !



Le « Comité des fêtes » tiendra une buvette et proposera une petite restauration dans la maison des associations.  
En cas de mauvais temps la soirée sera bien sûr annulée. Merci de consulter le site du club astro en cas de doute !

## Le club des aînés :

Nous nous réunissons tous les premiers mardis du mois à la Maison des associations à partir de 14h.

Nous y pratiquons divers jeux de société et l'après-midi commence par un goûter au cours duquel nous fêtons nos anniversaires.

Nous faisons aussi de temps à autres quelques sorties

## Renseignements :

Madame Josette Herth 32 rue de Thann Aspach 03 89 40 29 22 ou 06 71 69 47 26



## Comité des Fêtes

Présidente : Mme Frédérique EBY (06 20 60 16 29)

Bonjour à tous

Cinq ans ! Notre association fête ses cinq ans ce 10 juillet 2019.

Nous souhaitons remercier, à l'occasion de cette cinquième année, les différentes associations qui nous ont fait une place et un bon accueil. Un merci plus particulier à l'AGS et au Conseil de Fabrique qui, par le prêt de matériel, les conseils, nous ont permis d'organiser nos premières manifestations. Merci à Casba (association du badminton) pour son aide précieuse lors de la Saint Martin. Un grand merci aux membres de l'association ainsi qu'à tous les bénévoles qui répondent présents tout au long de l'année ! Et Merci à vous de répondre toujours présents à nos animations.

Cette année, malgré la pluie et le vent, vous vous êtes déplacés pour la crémation des sapins, notre loto a été un franc succès ainsi que la chasse aux œufs. Merci ! Sans vous, l'association ne pourrait perdurer. Nous avons ainsi pu faire des investissements qui nous permettront par la suite de vous proposer une manifestation sur l'été.

Je souhaite aussi, à l'occasion de notre anniversaire, faire un appel aux bénévoles. Nous avons toujours besoin d'aide. Donc si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous manifester auprès de moi ou d'un autre membre du bureau (Patrick Allemann, Nathalie Noël ou Philippe Eby) ou à l'occasion de notre assemblée générale du 7 septembre 2019, 10h à la maison des associations. Cette année, si le temps le permet, nous accompagnerons l'association « AstroAspach » le 4 août pour la nuit des étoiles, nous proposerons boissons et petite restauration pour bien passer la nuit !

Par contre, par manque de bénévoles en cette période, nous ne pourrions malheureusement pas être présents à la chapelle le 15 août 2019.

Ensuite, viendra notre rendez-vous de l'automne avec la Saint Martin le 26 octobre 2019. Une réunion de préparation aura lieu le mardi 8 octobre 2019 à la maison des associations. Tous les bénévoles sont les bienvenus !

Nous avons aussi en projet la mise en place d'une animation estivale pour le 13 juillet avec musique et fête champêtre. Nous vous tiendrons au courant, le projet est en cours et nous attendons différentes autorisations pour que notre projet voie le jour.

Nous vous disons donc à bientôt pour des moments festifs!

Frédérique Eby pour le comité des fêtes



chasse aux oeufs 2-4 ans



gagnants de la chasse  
aux oeufs adultes

# Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach

Présidente : Mme Patricia OTTIÉ (03 89 40 22 20)



L'été est bien installé, les vacances ont débuté, et c'est pour notre amicale le temps du repos aussi, avant la reprise de nos manifestations au mois de septembre.



Lors de notre dernière collecte du mois de mai, 75 donneurs se sont déplacés.

Après l'inscription chez la secrétaire, l'entretien avec le médecin et le don de sang, ils ont pu partager de bons croque-messieurs accompagnés de salade verte et des gâteaux préparés par nos soins.

Comme toujours, nous remercions toutes les personnes qui se mobilisent pour cette bonne cause. Nous passons toujours un agréable moment tous ensemble.

C'est toujours l'occasion de faire de nouvelles rencontres, d'échanger..... entre habitants d'Aspach et des alentours....

Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2019, notre amicale sera encore très active et vous pouvez d'ores et déjà noter les dates des 2 dernières collectes 2019, de 16h30 à 19h30 à la salle polyvalente :

- Vendredi 6 septembre
- Vendredi 22 novembre

Nous organisons également notre traditionnel repas choucroute le **dimanche 20 octobre à midi à la salle polyvalente**. Nous espérons vous y compter très nombreux.



En attendant de vous revoir très prochainement, nous vous souhaitons de très belles vacances d'été.





## Association de Gestion de la Salle polyvalente d'Aspach

Président : M. Michel Schober (03 89 40 04 82)



## Conseil de Fabrique d'Aspach

Présidente : Mme Evelyne KLEIBER (03 89 40 68 72)



## FC Aspach - Tagolsheim

Président : M. François METZGER (06 36 36 85 25)

Pour la saison 2019/2020 seule l'école de foot tournera, les mercredis après-midi à partir de la rentrée. Les horaires seront à définir avec les participants. Les débutant·e·s sont accepté·e·s à partir de 6 ans.

Contactez M. François METZGER, qui assurera les entraînements, au 06 36 36 85 25 ou par mail : [tagolsheim.as@alsace.lgef.fr](mailto:tagolsheim.as@alsace.lgef.fr)



## Badminton

Président : M. Gilles CLAUDE (06 77 28 99 63)

La nouvelle saison 2019/2020 redémarre le jeudi 5 septembre. Nous accueillons avec plaisir les débutants ou les confirmés, jeunes ou adultes, qui souhaitent nous rejoindre.

NB : Face à la forte demande pour les jeunes, nous traiterons les demandes par ordre d'arrivée.

Licence jeune -15 ans : 60 eur

Licence adulte : 70 eur

Pour plus d'informations, contactez-nous à l'adresse mail : [casbaspach@gmail.com](mailto:casbaspach@gmail.com)

Sportivement,

## Union Nationale des Combattants d'Aspach

Président : M. François REICHLIN (03 89 40 91 45)



Je profite de ce bulletin pour annoncer quelques informations, puisque depuis qu'il fait beau et chaud, la télé nous bassine pendant les journaux de 13 et 20 heures que de ce temps extrême. Quand on sait que les 35° du thermomètre ne représentent même pas la température de notre corps.

Quel ancien combattant d'Algérie ne se souvient pas du supplice de cette chaleur suffocante des Aurès Némencha (50° et plus) marchant avec armes et bagages des journées entières par monts et par vaux avec une seule gourde d'eau dont les dernières gorgées sont bouillantes.

Le 19 mai, notre assemblée départementale a eu lieu à Pfetterhouse. Monsieur Guth, notre nouveau président, a fixé les objectifs et directives pour son mandat à savoir perpétuer le devoir de mémoire collective, le recrutement et l'aide sociale pour nos plus nécessiteux.

La présence de nombreux porte-drapeaux à la cérémonie de l'appel du 18 juin du Général de Gaulle au monument aux morts d'Altkirch a enfin réuni les associations FNACA et UNC concurrentes.

Nos prochaines activités :

- 15 septembre : assemblée générale du sous-groupe d'Altkirch et Dannemarie
- 25 septembre : journée des harkis
- 16 octobre : commémoration des anciens d'AFN à Montreux-vieux
- 20 octobre : pèlerinage UNC à Thierenbach
- 9 novembre : Armistice 1918 à 18h30 en l'église St Laurent
- 30 novembre : assemblée générale de la section d'Aspach à 14h00 à la salle polyvalente
- 5 décembre : commémoration des anciens d'AFN à Spechbach

Bonnes vacances à tous et à toutes.

## Amicale Pêche et Loisirs d'Aspach

Président : M. Joël KLEIBER (03 89 07 59 43)



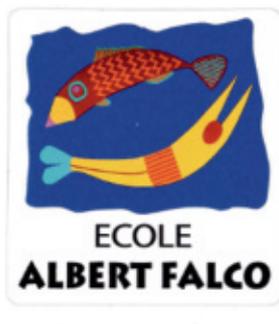
## Cercle Sainte Cécile d'Aspach

Président : M. Fabien ITTY (03 89 40 08 73)



## Pétanque

Responsable : M. SEMPROLI



## Les pompiers à l'école d'Aspach

Lundi 17 et lundi 24 juin, nous avons accueilli les pompiers d'Altkirch. Ces deux matins, nous avons pu découvrir une ambulance transportant les victimes vers l'hôpital ainsi qu'un grand fourgon.

Nous avons même pu essayer la lance à incendie

et certains ont enfilé la tenue des pompiers. Qu'est-ce qu'elle est lourde ! Nous sommes aussi montés à l'intérieur de l'ambulance et du fourgon.



C'était un super moment ! Merci à eux !

### Les CP/CE1



Amis lecteurs, souvenez-vous : en automne, nous avons fabriqué des nichoirs pour les oiseaux. Ceux-ci sont accrochés un peu partout dans le village. Des mésanges charbonnières et des mésanges bleues ont niché dans certains nichoirs : à la chapelle, au terrain multi-sport et dans deux nichoirs de l'école. Nous remercions Jean-Marie FRANCE pour la vidéo et la photo d'une mésange entrant dans l'un de nos nichoirs. Nous vous encourageons à faire de même chez vous pour protéger et aider les petits oiseaux qui nous entourent et nous rendent de nombreux services !

### Les élèves de CM1/CM2



Les lundis 17 et 24 juin nous avons fait des ateliers APS (Apprendre à Porter Secours). Nous avons appris à nous occuper d'une victime, par exemple en la mettant en PLS (Position Latérale de Sécurité). [...] Merci aux parents qui ont participé à ces ateliers.

( Eva et Julian, CM2 )

Les élèves de l'École Albert Falco ont fait plusieurs ateliers : la reconnaissance des pictogrammes signalant des dangers ; apprendre à mettre une victime en PLS ; comment réagir en cas de forte brûlure ; comment réagir face à un accident de la route ; connaître les numéros à appeler en cas de nécessité (15,18,112...). Enfin, nous avons eu l'honneur d'accueillir chez nous les pompiers d'Altkirch qui nous ont fait visiter quelques-uns de leurs véhicules. Nous avons aussi pu porter leurs vêtements et manier la lance d'incendie du camion !

## Accueil de nos correspondants Hirsinguois et Hirsinguoises

C'est sur une jolie note festive que s'est achevé le projet correspondance de la classe ULIS, ce vendredi 7 juin dernier. Après des échanges écrits réguliers et une rencontre « galettes des rois » en janvier à Hirsingue, l'accueil de nos correspondants, dans notre école, était une évidence pour terminer l'année ! Au programme : bonne humeur, sourires aux lèvres, yeux pétillants, jeux coopératifs, jeux de sociétés et ateliers divers... sans oublier le pique-nique à l'ombre des arbres.

Opération réussie et bilan plus que positif pour notre dispositif !



L'école pourrait accueillir un emploi de service civique à la rentrée si des volontaires se présentent auprès de l'école. Une condition d'âge est nécessaire : avoir entre 16 et 25 ans.

Plus de renseignements sur : <https://www.service-civique.gouv.fr/jeunes-volontaires/?gclid=aw.ds>

Des missions administratives et d'animations auprès des élèves seraient proposées.

# Notre sortie au parc du Petit Prince

Les élèves de Petite et Moyenne Section racontent...

Nous avons pris le bus : certains petits l'ont pris pour la première fois !



Dessin d'Elyna MS



Nous avons découvert la rose du Petit Prince : nous avons senti, goûté, touché et regardé des roses...



Nous avons dansé avec le renard. C'était super ! En plus, on connaissait la chanson !

Nous avons fait des tours de manège...



Dessin d'Elena MS



Dessin de Méline MS



Nous avons caressé les moutons.

Dessin de Lucie MS



Nous sommes entrés dans l'avion de l'aviateur. Mais il n'a pas décollé : il était en panne !



Le Petit Prince

Nous avons déjà appris beaucoup de choses sur le Petit Prince à l'école. Cette journée était géniale car nous avons rencontré tous les personnages de l'histoire !!

# L'astronomie à l'école maternelle

Depuis plusieurs semaines, les élèves de Moyenne et Grande Section font de l'astronomie à l'école...

Nous avons d'abord étudié l'alternance du jour et de la nuit.

Des messieurs du club d'astronomie sont venus nous présenter la maquette du Soleil, de la Terre et de la Lune.

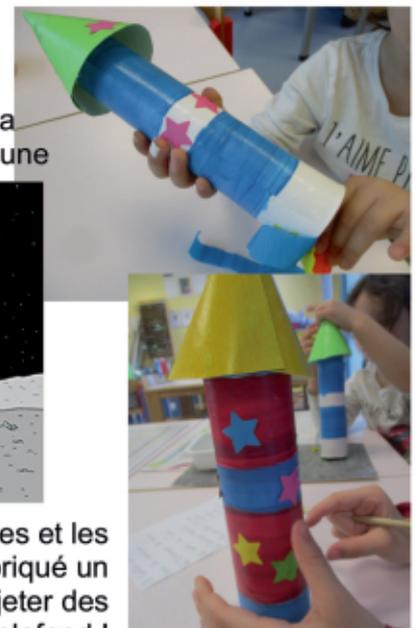


Nous avons appris beaucoup de choses sur les planètes en découvrant le Sentier des Planètes, en regardant des vidéos et au Parc du Petit Prince.



Voici notre cahier d'astronomie...

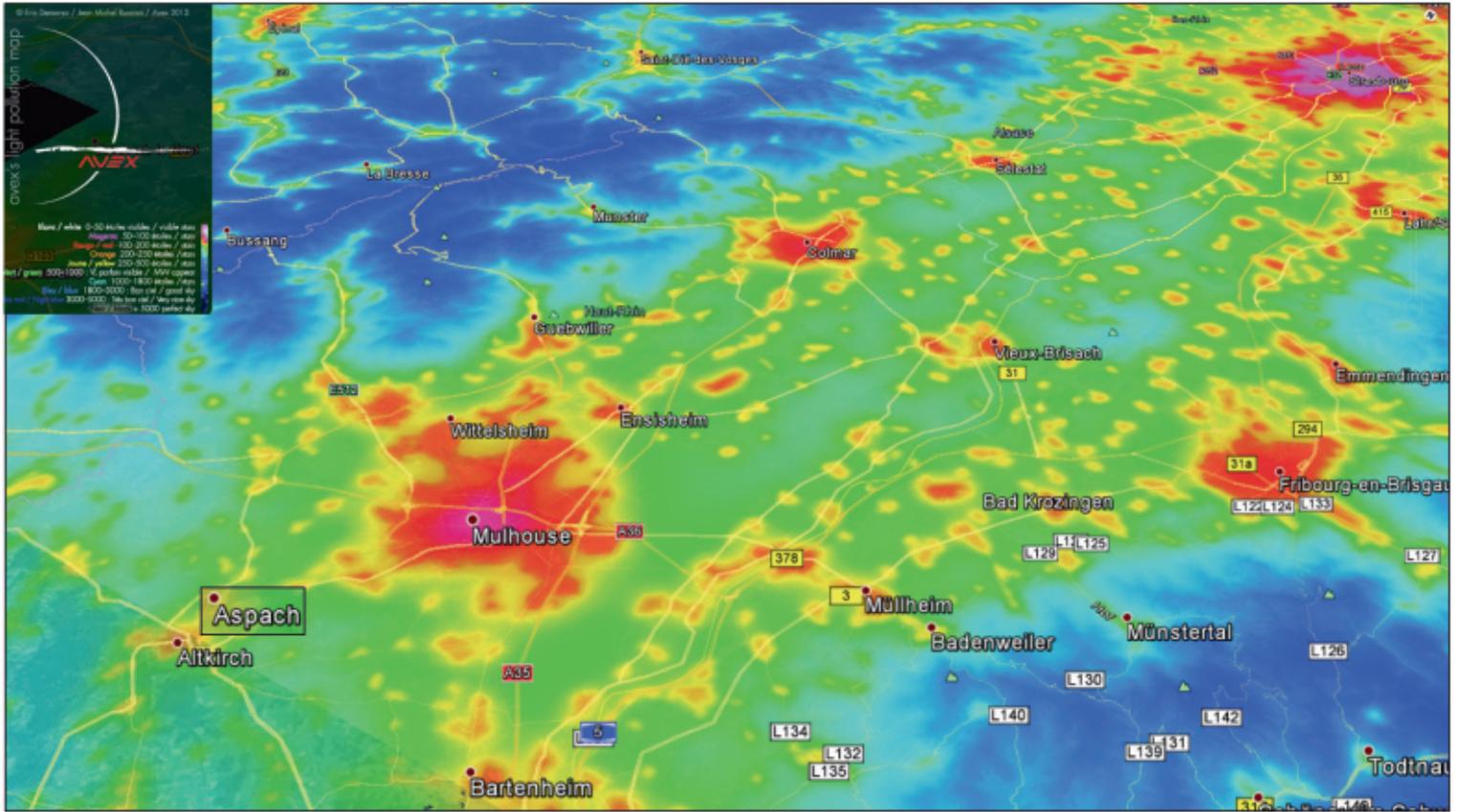
Nous avons lu l'album «Papa sur la Lune». Puis, nous avons fabriqué une fusée...



Nous avons découvert les étoiles et les constellations. Et nous avons fabriqué un planétarium qui nous permet de projeter des constellations au plafond !



C'était vraiment passionnant et nous avons appris beaucoup de choses !!



Le GRESAC crée des cartes de la pollution lumineuse en fausses couleurs  
 bleu = ciel quasi-parfait → rose = ciel « catastrophique »

Le prochain Tout Aspach paraîtra en novembre 2019.



les pompiers à l'école

